

Rapport de gestion

[2020]

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES



[AVANT PROPOS]

L'équilibre budgétaire est assuré pour la 8^e année consécutive mais appelle à la plus grande vigilance.

Les indicateurs financiers 2020 témoignent pour la seconde année consécutive d'une situation financière délicate, qui appelle à la plus grande vigilance. Au-delà des conséquences de la crise sanitaire, les difficultés structurelles de l'établissement sont donc confirmées.

Le second dialogue stratégique et de gestion avec l'État a permis à l'université d'exposer courant 2020 sa stratégie et sa trajectoire financière et salariale pluriannuelle. Un premier arbitrage, fin 2020, a ainsi permis d'assurer temporairement un résultat tout juste positif.

En responsabilité, l'Université confirme sa maîtrise budgétaire avec un résultat à l'équilibre de 0,15 M€. La capacité d'autofinancement, bien qu'inférieure à l'objectif de 8 M€, demeure à un niveau convenable de 7 M€. La trésorerie, comme prévu au budget rectificatif, baisse en revanche significativement de 10 M€ en 2020 après une baisse de 3,9 M€ en 2019. Fin 2020, le niveau de trésorerie permet de couvrir 9 semaines de charges décaissables (comparé à 12 semaines fin 2019).

Ce cinquième exercice en mode GBCP se clôture sur un solde budgétaire négatif de -14,5 M€ (contre -1 M€ en 2019) du fait de recettes encaissées en retrait de 9 M€ par rapport à 2019 et de décaissements en hausse de 4,4 M€, dont 1,6 M€ liés au solde du glissement vieillesse technicité (GVT) non financé. Cette variation conséquente du solde budgétaire est en partie liée au caractère pluriannuel des opérations immobilières.

L'exercice 2020 a bien sûr été marqué par la crise sanitaire. Au 31 décembre 2020, les dépenses spécifiques à la crise sanitaire s'élèvent au total à 2,8 M€ dont 1,2 M€ pour les masques, gels hydro-alcooliques et désinfectants, 0,5 M€ de dépenses à destination des étudiants-équipements contre l'isolement numérique et 1,1 M€ de dépenses d'investissement informatiques liées au confinement et à la reprise d'activité.

Certaines recettes ont par ailleurs baissé significativement sous l'effet de la crise sanitaire; exemples: les recettes de formations payantes ont baissé de -2,7 M€ et celle de l'Université Permanente de -1,1 M€. Bien évidemment, certaines dépenses correspondantes n'ont pas non plus été effectuées limitant le coût de la crise sanitaire.

La consommation d'emplois globale 2020 (3861 ETPT contre 3775 ETPT en 2019) est conforme à la prévision. Le nombre global d'emplois 2020 augmente de 86,6 ETPT par rapport au réalisé 2019 dont + 70,7 ETPT sur les ressources propres qui montrent le dynamisme de l'établissement en matière de projets qu'ils soient de recherche ou dans le domaine de la formation. Pour autant, l'absence

cette année encore de financement par l'État de la totalité du GVT, 1,6 M€, a eu pour effet de maintenir un déficit de financement de la masse salariale État qui atteint 3 M€ en 2020, soit le même niveau qu'en 2018.

Dès lors, outre la poursuite du développement des ressources propres, nous serons vigilants lors des prochains échanges avec l'État à ce que des enveloppes complémentaires et pérennes nous soient attribuées en cohérence avec nos activités.

La refonte des modalités internes d'attribution des moyens aux pôles et composantes et le développement de la prospective budgétaire pluriannuelle doivent par ailleurs permettre de construire des équilibres financiers de long terme entre les services universitaires, les pôles et les unités de recherche.

Par ailleurs, l'amélioration continue de l'ensemble des procédures et outils budgétaires et comptables se poursuit. C'est ainsi que l'établissement peut à nouveau présenter des comptes financiers certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes.

« En synthèse, la situation financière de l'université est équilibrée mais une nouvelle fois précaire. Elle nécessite de poursuivre la maîtrise de la masse salariale et requiert sans plus attendre un soutien financier significatif et pérenne de l'État pour assurer l'adéquation des moyens alloués avec les missions de service public et les activités de notre établissement. »

Dominique AVERTY
1^{er} Vice-président ressources humaines et financières,
dialogue social



[SOMMAIRE]



.5

1 - VISION PATRIMONIALE

- Résultat patrimonial 2020
- Évolution du résultat patrimonial entre 2017 et 2020

.10

2 - VISION BUDGÉTAIRE

- Solde budgétaire 2020
- Prévion et réalisation du budget 2020
- Les recettes encaissées 2020
- Les dépenses de fonctionnement 2020
- Les dépenses d'investissement 2020



.29

3 - LE FONDS DE ROULEMENT ET LA TRÉSORERIE

- État du fonds de roulement
- Évolution de la trésorerie



.33

ANNEXE 1

- Les subventions attribuées par l'Université de Nantes en 2020

.37

ANNEXE 2

- Les soutiens apportés par les collectivités territoriales et la CCI Nantes/Saint-Nazaire

.48

ANNEXE 3

- Rapport annuel de performances 2020

1

Vision patrimoniale

- > Résultat patrimonial 2020
- > Évolution du résultat patrimonial entre 2017 et 2020

1.1 Résultat patrimonial 2020

Section 1 : Fonctionnement

Produits	Charges
349 567 268 €	349 414 777 € <i>Dont 85 258 619 € dépenses de fonctionnement et 264 156 158 € dépenses de personnel</i>
Résultat net	152 491 € (1)
Capacité d'autofinancement (CAF)	7 004 614 € (2)

Section 2 : Investissement

Ressources	Emplois
6 924 030 €	16 670 104 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	7 004 614 €
Total ressources	13 928 644 €
Augmentation du fonds de roulement	2 741 459 € (3)

(1) Le résultat 2020 est équivalent à celui de 2019 (0,2 M€)

(2) La CAF permet de financer une partie de nos investissements. Elle augmente de 0,7 M€ par rapport à 2019

(3) Le fonds de roulement diminue de 2,7 M€ pour atteindre 25,9 M€, soit environ 29 jours de charges décaissables contre 33 jours en 2019.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT :

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Elle mesure la capacité à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements. Elle représente donc l'excédent de ressources internes dégagé par l'activité de l'établissement.

1.2 Évolution du résultat patrimonial entre 2017 et 2020

Budget réalisé (en millions d'euros)	2017	2018	2019	2020	Variation sur 4 ans	
					M€	%
Produits de fonctionnement	328,16	333,43	342,37	349,60	21,44	6,5 %
Ressources d'investissement	24,90	13,75	22,36	6,90	-18,00	-72,3 %
TOTAL	353,06	347,18	364,73	356,50	3,44	1,0 %
Charges de fonctionnement	327,20	330,43	342,21	349,40	22,20	6,8 %
Emplois	28,54	20,81	21,08	16,70	-11,84	-41,5 %
TOTAL	355,74	351,24	363,29	366,10	10,36	2,9 %

Fonds de roulement (en millions d'euros)	2017	2018	2019	2020
Fonds de roulement au 1 ^{er} janvier	18,57	19,62	21,13	28,68
Fonds de roulement au 31 décembre	19,62	21,13	28,68	25,94
Variation du fonds de roulement	1,05	1,51	7,55	-2,74

		Budget réalisé (en millions d'euros)				Variation 2019-2020		
		2017	2018	2019	2020	M€	%	
RECETTES	Fonctionnement	Ressources Propres	30,83	31,26	35,06	31,50	-3,56	-10,2%
		Formation continue	8,72	8,79	10,54	7,83	-2,71	-25,7%
		Droits universitaires (Formation initiale)	5,48	5,35	5,99	7,35	1,36	22,7%
		Droits universitaires (Diplômes propres)	3,23	3,57	2,53	0,72	-1,81	-71,5%
		Apprentissage	-	2,64	2,81	4,35	1,54	54,8%
		Taxe d'apprentissage	6,68	2,20	2,46	1,79	-0,67	-27,2%
		Prestations de recherche	1,61	2,85	1,97	2,14	0,17	8,6%
		Autres prestations de services	3,58	3,95	3,79	3,02	-0,77	-20,3%
		Colloques	0,32	0,42	0,23	0,34	0,11	47,8%
		Locations diverses	0,44	0,45	0,63	0,50	-0,13	-20,6%
	Refacturation de personnel mis à disposition	0,77	1,04	1,27	1,07	-0,20	-15,7%	
	Taxes affectées (CVEC)	-	-	2,84	2,39	-0,45	-15,8%	
	Subvention pour charge de service public (SCSP)	245,18	249,64	249,41	255,11	5,70	2,3%	
	Subvention État hors SCSP	1,36	1,28	1,86	1,95	0,09	4,8%	
	Subventions collectivités, Union Européenne et organismes	24,62	26,45	31,78	33,91	2,13	6,7%	
	Produits de gestion courante	0,11	0,08	1,13	1,15	0,02	1,8%	
	Redevances licences	0,11	0,19	0,60	0,07	-0,53	-88,3%	
	Produits financiers	-	-	-	-	-	0,0%	
	Neutralisation de l'amortissement + quote-part des subventions d'investissement	24,45	24,00	22,44	25,81	3,37	15,0%	
	Produits des cessions d'éléments actifs	-	-	0,01	-	-0,01	-100,0%	
Reprises sur provisions/dépréciations	0,80	0,11	0,08	0,07	-0,01	-11,4%		
Régularisation des encaissements des années antérieures et produits exceptionnels	0,90	0,60	-	-	-	0,0%		
Recettes à venir sur contrats de recherche	-0,20	-0,18	-	-	-	0,0%		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors neutralisation)	302,91	309,32	319,84	323,69	3,85	1,2%		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	328,16	333,43	342,37	349,57	7,20	2,1%		
Investissement	État	14,76	12,23	10,39	2,69	-7,70	-74%	
	Conseil régional	6,33	-	-	-	-	-	
	Union européenne	-0,17	-	-	-	-	-	
	Conseil départemental	-	3,17	5,20	4,24	-0,96	-18,5%	
	Autres subventions d'investissement (ANR, INSERM...)	1,11	-	-	-	-	-	
	Communes	2,75	-	-	-	-	-	
	Autres ressources	0,12	-1,65	6,77	-	-6,77	100%	
	TOTAL RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	24,78	13,75	22,36	6,93	-15,43	-69,0%	
TOTAL RECETTES	352,94	347,18	364,73	356,50	-8,23	-2,3%		

		Budget réalisé (en millions d'euros)				Variation 2019-2020		
		2017	2018	2019	2020	M€	%	
DÉPENSES	Fonctionnement	Charges de personnel	251,13	254,74	261,57	267,52	5,95	2,3%
		Fonctionnement	47,08	45,99	52,18	49,15	-3,03	-5,8%
		Amortissements et provisions	28,99	29,70	28,46	32,74	4,28	15,0%
		TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (hors amortissements, provisions et écriture TVA)	298,21	300,73	313,75	316,67	2,92	0,9%
		TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	327,20	330,43	342,21	349,41	7,20	2,1%
	Investissement	Équipements (matériels scientifiques et pédagogiques)	3,21	-	-	-	-	-
		Immobilier (construction GER)	14,68	20,81	21,08	16,66	-4,42	-21,0%
		Informatique, multimédia, téléphonie	9,42	-	-	-	-	-
		Mobilier, matériel de transport	1,23	-	-	-	-	-
		Créances et dépôts	-	-	-	-	-	-
TOTAL EMPLOIS	28,54	20,81	21,08	16,66	-4,42	-21,0%		
TOTAL DÉPENSES	355,74	351,24	363,29	366,07	2,78	0,8%		

Recettes

Les recettes de fonctionnement (hors neutralisation d'amortissement) progressent de 3,9 M€ entre 2019 et 2020 et s'expliquent par la hausse de la subvention pour charges de service public, dont +3M€ sur la masse salariale soclée et 1,1M€ relatifs au soutien dans le cadre de la crise sanitaire (dont prolongation contrats doctoraux et développement du tutorat étudiants).

Les ressources d'investissement diminuent de 15,4 M€ par rapport à 2019. Cela s'explique principalement par la recette de Nantes Métropole (4 M€), dans le cadre du projet d'aménagement du Quartier de la Création, mais aussi par la recette du Rectorat de Nantes (4 M€) relative au projet Nouveau Tertre, toutes deux réalisées en 2019.

Dépenses

Les charges de personnel progressent de 6 M€ entre 2019 et 2020. Cela s'explique en grande partie par l'augmentation des emplois financés sur ressources propres (+2,5 M€), par l'effet GVT - Glissement Vieillesse Technicité (+1,6 M€) et les mesures nationales de revalorisation des carrières (PPCR) financées par l'État (+1 M€).

Les charges de fonctionnement diminuent de 3 M€ entre 2019 et 2020. Cela s'explique principalement par l'impact qu'a eu la crise sanitaire sur les dépenses : forte diminution liée aux frais de déplacement et frais de réceptions.

Les dépenses en investissement diminuent de 4,4 M€ et s'expliquent principalement par le décalage dans le temps des projets immobiliers suite à la crise sanitaire.

 - 3,6 M€

Les ressources propres ont diminué globalement de 3,6 M€ entre 2019 et 2020, principalement en raison de la crise sanitaire (diminution des recettes de formation continue et des inscriptions à l'Université permanente).

 77%

Les charges de personnel représentent 77 % des dépenses hors investissement, contre 76 % en 2019.

2

Vision budgétaire

- › Solde budgétaire 2020
- › Prévision et réalisation du budget 2020
- › Les recettes encaissées 2020
- › Les dépenses 2020
- › Les dépenses d'investissement 2020

2.1 Solde budgétaire 2020

Recettes

Autorisations de recettes	Recettes encaissées (RE)
314 313 776 € <i>Dont 306 722 647 € recettes globalisées et 7 591 129 € recettes fléchées</i>	321 739 094 € <i>Dont 310 218 181 € recettes globalisées et 11 520 913 € recettes fléchées</i>

Dépenses

Autorisations d'engagement	Crédits de paiement (CP)
341 669 733 € <i>Dont 267 220 241 € personnel 52 019 783 € fonctionnement 22 429 709 € investissement</i>	336 303 527 € <i>Dont 267 220 241 € personnel 50 866 436 € fonctionnement 18 216 850 € investissement</i>
Solde budgétaire (RE - CP)	- 14 564 433 €

La comptabilité budgétaire en mode GBCP n'intègre que les opérations de décaissements et d'encaissements et non plus les écritures pour ordre (amortissement, charges et produits rattachés à l'exercice).

Sur l'exercice 2020, le solde budgétaire est déficitaire (-14,6M€) du fait de recettes encaissées en retrait de 9M€ par rapport à 2019 et de décaissements en hausse de 4,4 M€, dont 1,6M€ liés au solde du glissement vieillesse technicité (GVT) non financé. Cette variation conséquente du solde budgétaire est en partie liée au caractère pluriannuel des opérations immobilières.

Autorisations de recette (AR)
Correspondent aux recettes réalisées (dont les commandes de vente).

Recettes fléchées
Les recettes fléchées sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Les projets fléchés correspondent à des projets pluriannuels dont le montant est supérieur à 1 M€ (validation par le Conseil d'Administration de l'Université de Nantes du 5 juin 2015). Depuis le 1^{er} janvier 2021, le seuil des projets fléchés est passé à 100 000 € (validation par le Conseil d'Administration de l'Université de Nantes du 9 octobre 2020).

Recettes encaissées (RE)
Correspondent au rapprochement entre l'encaissement et le titre de recette, rapprochement qui impacte le solde budgétaire.

Autorisations d'engagement (AE)

- Montant des dépenses fermes prévues quelle que soit la durée d'exécution.
- Les AE sont consommées par les engagements juridiques fermes pris pour un montant déterminé auprès d'un tiers identifié pour une durée connue. Aussi, le montant total d'un marché sera prévu en AE l'année de sa signature (hors marché à bon de commande).
- Les AE sont limitatives par enveloppe : personnel, fonctionnement, investissement.

Recettes globalisées
Les recettes globalisées n'ont pas d'utilisation prédéterminée (exemple : subvention pour charges de service public).

Crédits de paiement (CP)

- Montant des décaissements prévus pour un exercice.
- Les CP sont consommés sur la base de la date de l'écriture de paiement.
- Les CP sont limitatifs par enveloppe : personnel, fonctionnement, investissement.
- La consommation des CP impacte le solde budgétaire.

2.2 Prévision et réalisation du budget 2020 - solde budgétaire

En mode GBCP, trois objets sont réglementaires : les AE, les CP et les RE.

Le budget est un acte prévisionnel construit au plus proche de la réalité budgétaire de l'établissement.

Le taux de réalisation tant en AE qu'en CP est très satisfaisant et souligne la maîtrise de la prévision budgétaire (98,16 % en AE et 98,99 % en CP).

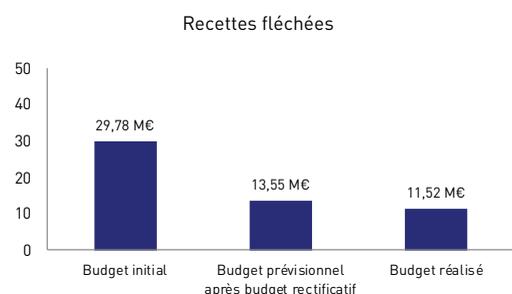
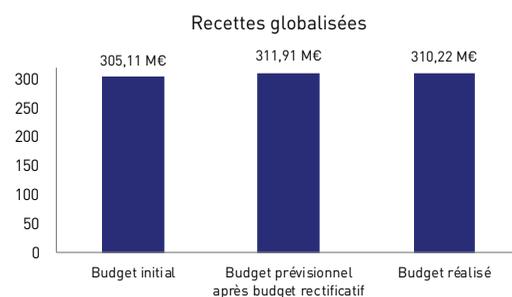
En recettes, le taux d'exécution atteint 98,86 %.

Taux de réalisation 2020 du budget par rapport au budget prévisionnel (après budget rectificatif)		
	Dépenses	Recettes
AE	98,16 %	
<i>Dont fonctionnement</i>	91,41 %	
<i>Dont personnel</i>	99,69 %	
<i>Dont investissement</i>	96,98 %	
CP	98,99 %	RE 98,86 %

Les recettes globalisées enregistrent un taux d'exécution de 99,46 %.

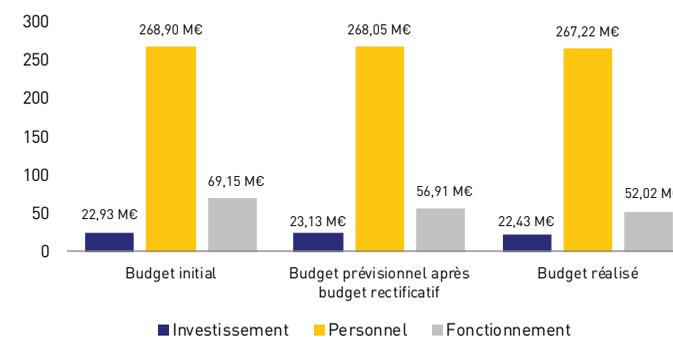
Le taux d'exécution des recettes fléchées s'élève à 85,02 %.

Prévision et réalisation du budget en RE 2020 - Recettes (en millions d'euros)

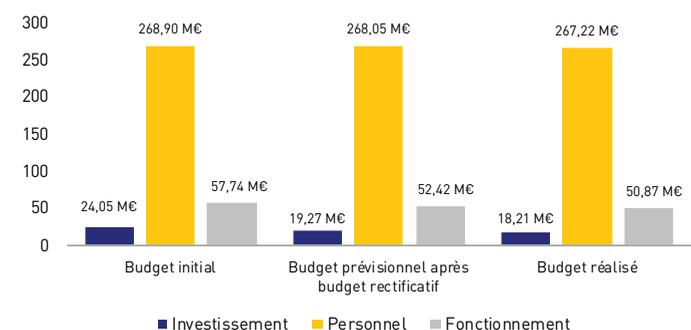


- En AE d'investissement, le taux d'exécution atteint 96,98 %, soit -0,7 M€ comparé à la prévision.
- En AE/CP de personnel, le taux d'exécution atteint 99,69 %.
- En AE de fonctionnement, le taux d'exécution s'élève à 91,41 %.
- En CP d'investissement, le taux d'exécution atteint 94,5 %. Le différentiel entre la prévision et la réalisation (- 1 M€) s'explique notamment par la maintenance lourde, non réalisée en raison de la crise sanitaire.
- En CP de fonctionnement, le taux d'exécution atteint 97,04 %.

Prévision et réalisation du budget en AE 2020 - Dépenses (en millions d'euros)



Prévision et réalisation du budget en CP 2020 - Dépenses (en millions d'euros)



Il est nécessaire de souligner l'importance d'effectuer un budget rectificatif qui, en 2020, a permis de rectifier l'écart constaté entre les dépenses réalisées et les dépenses prévues au budget initial, notamment pour les dépenses de fonctionnement (69,15 M€ prévus initialement contre 52,02 M€ réalisés).

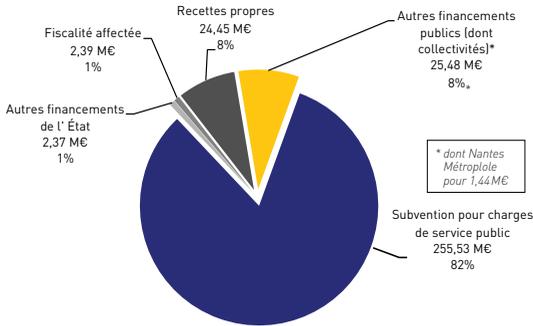
2.3 Les recettes encaissées (RE) 2020: 321 739 094 €

En mode GBCP, les recettes sont réparties entre les recettes globalisées (96,4% des recettes globales, dont 79,4% au titre de la subvention pour charges de service public -SCSP-) et les recettes fléchées (3,6% des recettes globales).

2.3.1 Les recettes globalisées

La SCSP représente 82,4% des recettes globalisées.

Répartition des recettes globalisées 2020
(310,22 M€)



SOURCE D'INFORMATION

La source d'information dans la comptabilité budgétaire n'est pas le compte général mais le fonds, qui est un objet réglementaire.

Liste des fonds :

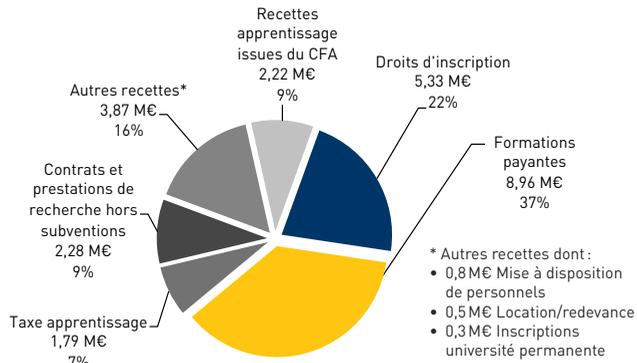
- Droits d'inscription
- Formation continue, diplômes propres et VAE
- Taxe d'apprentissage
- Contrats et prestations de recherche hors ANR
- ANR investissements d'avenir
- ANR hors investissements d'avenir
- Subventions Région
- Subventions UE
- Subventions autres (Communes...)
- Autres recettes (prestations de services...)

La CVEC (contribution de vie étudiante et de campus) contribue au financement des services de vie étudiante (santé, sport, culture...) et représente 2,4 M€ en 2020. Cette enveloppe permet de financer toutes les actions qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie étudiante et de campus et au développement de la vie associative : financement du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), de la médecine préventive et des activités sportives et culturelles à destination des étudiants.

En 2020, de nombreuses actions ont ainsi pu être réalisées, notamment :

- pass numérique (équipements informatiques et connexion internet à destination des étudiants en précarité numérique,
- campagnes de prévention (alimentation, activité physique, audition, sensibilisation à la vaccination, tabac, addictions, MST...),
- hébergements d'urgence,
- ateliers de sophrologie,
- ateliers culturels, résidences d'artistes (en visio),
- salle de musculation SUAPS,
- nouveaux équipements SUAPS (matériels escalade, VTT, matériels plongée...).

Répartition des ressources propres 2020
(24,45 M€)



82%

La SCSP représente 82% des recettes globalisées soit une augmentation de 2% comparé à 2019. À noter que 1,1 M€ ont été alloués au titre du soutien dans le cadre de la crise sanitaire.

75%

L'activité formation génère 75% des ressources propres de l'Établissement.

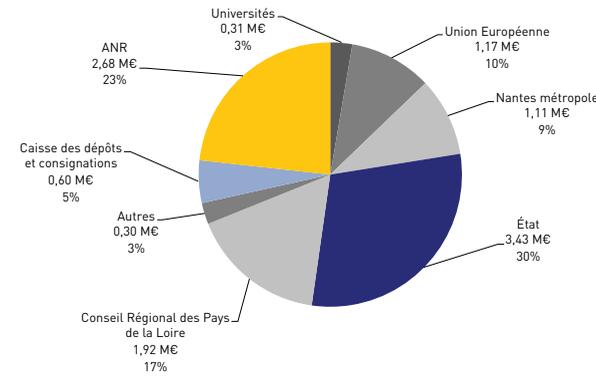
-7,3 M€

Les ressources propres (hors recettes d'apprentissage issues du CFA) diminuent de 7,3 M€ par rapport à 2019 et s'expliquent principalement par l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'Établissement : diminution des recettes de formations payantes (-2,7 M€), de l'activité recherche (-1,6 M€) et des autres recettes (-3,2 M€) dont 1 M€ concernent l'Université permanente).

2.3.2 Les recettes fléchées *

- 65,7% (7,57 M€) des recettes fléchées concernent les projets hors recherche, dont :
- 3,4 M€ pour la construction (BU Erdre, Extension STAPS, Extension Roche-Sur-Yon)
 - 1,3 M€ pour le numérique (ICCVISIO)
 - 34,4% (3,95 M€) des recettes fléchées concernent les projets de recherche.

Répartition des recettes fléchées 2020
(11,52 M€)



53%

L'État (dont l'ANR) représente 53% des recettes fléchées

1/4

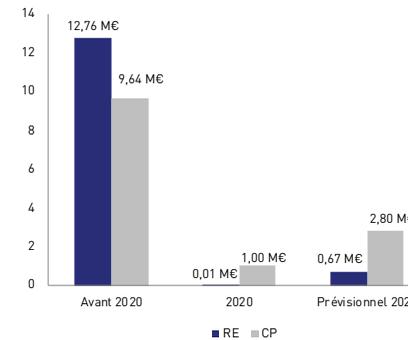
Près d'1/4 des financements fléchés proviennent des collectivités.

-8,4 M€

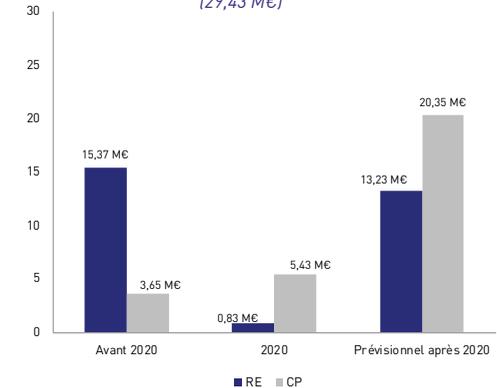
Au global, les subventions relatives aux projets fléchés diminuent de 8,4 M€ dont :

- ANR (-3,3 M€),
- Nantes Métropole (-3,2 M€),
- Union Européenne (-2 M€).

Focus projet Quartier de la création
(13,4 M€)



Focus projet ISITE-Next
(29,43 M€)



38

En 2020, 38 projets sont gérés en recettes fléchées, dont :

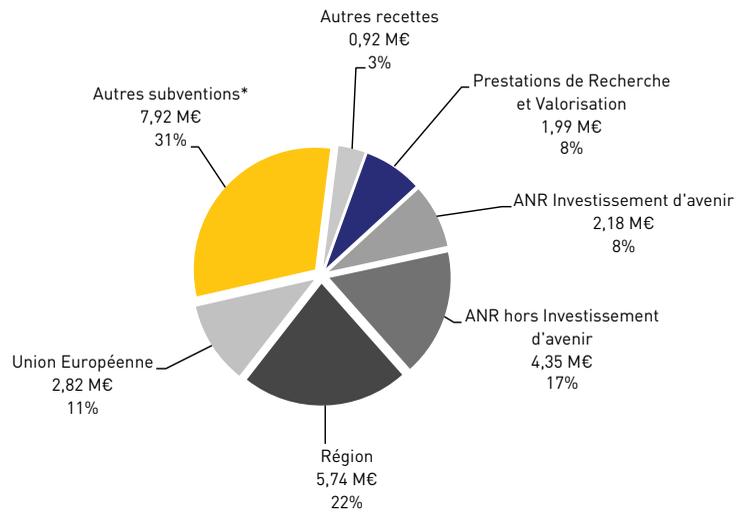
- 14 programmes pluriannuels d'investissement,
- 20 projets de recherche,
- 4 en contrats d'enseignement (dont Neptune et Avostti).

* Opération fléchée : opération dont le montant du projet est supérieur à 1 M€.

2.3.3 Les ressources issues de la Recherche

Les ressources issues de la Recherche s'élèvent à 25,9 M€, soit une diminution de 24,7% par rapport à 2019 et représentent 45,2% des ressources totales de l'université hors subventions pour charges de service public.

Répartition des ressources issues de la Recherche 2020
(25,92 M€)



* Dont Autres subventions publiques : 7,92 M€ :

- 0,6 M€ France Agrimer
- 1 M€ Préfecture de Région
- 0,4 M€ fondation
- 0,5 M€ Nantes Métropole
- 0,3 M€ État
- 0,2 M€ INSERM
- 0,4 M€ Autres universités
- 0,4 M€ CHU
- 0,5 M€ BPI France
- 0,4 M€ ADEME
- 0,5 M€ École normale supérieure
- 0,3 M€ CARENE
- 0,2 M€ CNRS
- 0,2 M€ CCI Nantes/Saint-Nazaire

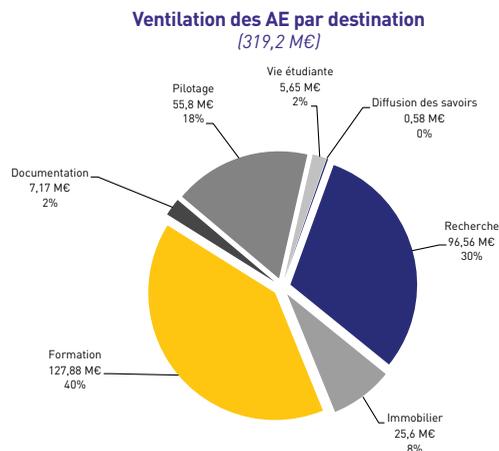


25%

L'ANR finance 25% de l'activité Recherche en 2020.



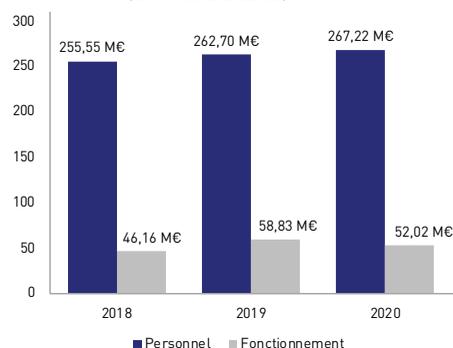
2.4 Les dépenses de fonctionnement 2020



40%
Le premier poste de dépenses de l'établissement est consacré à la formation : il représente 40% des dépenses de fonctionnement.

2.4.1 Les autorisations d'engagement (AE) de fonctionnement 2020 : 319 240 024 €

Comparaison des dépenses de fonctionnement en AE entre 2018 et 2020
(en millions d'euros)



La section de fonctionnement retrace l'ensemble des dépenses courantes, telles que la rémunération des personnels, les dépenses d'entretien des bâtiments et toutes les dépenses permettant à l'Université de Nantes d'assumer les missions qui lui sont confiées. L'enveloppe de fonctionnement représente 93,4% du budget total de l'université.

En 2020, les dépenses de personnel représentent 83,71% des dépenses de fonctionnement.

Elles ont augmenté de 1,7% (soit 4,5 M€), hausse moins importante qu'entre 2018 et 2019 (7,2 M€) suite à l'effet GVT, les mesures nationales de revalorisation des carrières (PPCR) financées par l'État, l'extension année pleine du schéma d'emploi et du repyramidage de 2019 et les contrats de recherche.

Évolution du coût par étudiant de 2017 à 2020
(en euros)



8 753 €
(39 920 étudiants)
Chiffre arrêté au 15/01/2020
En 2020, l'université a dépensé 8 753 € par étudiant, ce qui représente un montant équivalent à celui de 2019.

2.4.2 La rémunération des personnels (enveloppe de personnel)

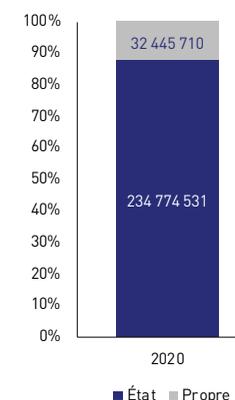
Produits 2020 réalisés :
264 223 543 €

Charges 2020 réalisées :
267 220 241 €

La rémunération des personnels représente 78% du budget total 2020.

La part de l'enveloppe de personnel État représente 88% des dépenses de l'enveloppe de personnel, contre 12% pour l'enveloppe de personnel sur ressources propres. Cette dernière est identique par rapport à 2019 et témoigne des actions menées par l'Université de Nantes pour diversifier ses sources de financement malgré l'effet de la crise sanitaire.

Répartition de l'enveloppe de personnel 2020
(en millions d'euros)



DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT ASSIMILÉES À DES CHARGES OU À DES RECETTES DE PERSONNEL :

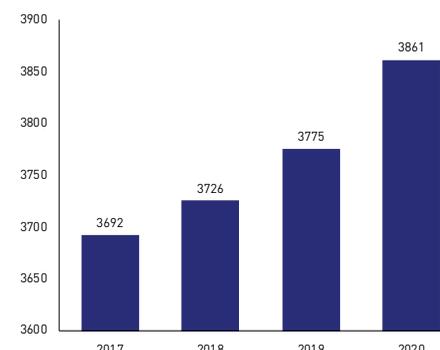
Il s'agit notamment des mises à disposition de personnel (BIATSS et enseignants), des actions et prestations sociales, de la taxe du fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP).

Les dépenses assimilées à des dépenses de personnel sont en légère diminution de 6% par rapport à 2019. On peut toutefois noter que l'amende FIPHFP représente la principale dépense en s'élevant à environ 460 000 €. Les mises à disposition de personnel ont baissé de 23% par rapport à 2019. Les différentes aides accordées aux agents sont en hausse de 9%.

En 2020, la masse salariale de l'établissement progresse de 4,5 M€. Les principaux facteurs d'évolution sont les suivants :

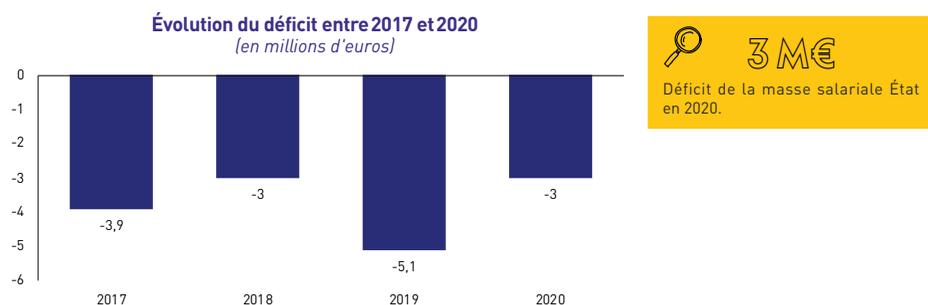
- Schéma d'emploi financé sur ressources propres : + 2,9 M€ (dont + 1,6 M€ sur ressources propres de l'établissement)
- Effet GVT : + 1,6 M€
- Variation des charges d'enseignement : - 0,9 M€ (rappel : trop versés de 1,0 M€ en 2019)
- Mesures de revalorisation des grilles et des carrières PPCR : + 1,0 M€
- Prime exceptionnelle Covid - 19 : + 0,1 M€

Évolution des emplois en ETPT entre 2017 et 2020



+86
La consommation d'emploi, liée à la croissance sur financement propre des activités de formation, de recherche et de la structuration des services de soutien, progresse de 86 ETPT en 2020 par rapport à 2019.

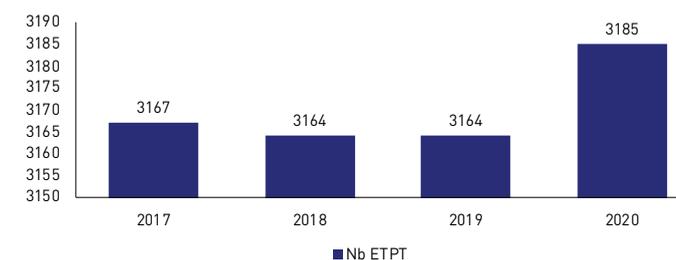
2.4.2.1 L'enveloppe de personnel État



Nature des dépenses	Budget 2019		Budget 2020		Évolution ETPT entre 2019 et 2020 en ETPT	Évolution ETPT entre 2019 et 2019 en %
	ETPT	Montants	ETPT	Montants		
Masse salariale État	3164	231 409 482 €	3185	234 774 531 €	20,8	1%
Rémunérations principales		116 429 215 €		118 387 635 €		
Titulaires EC	1502	74 803 763 €	1497	75 599 555 €	-5	0%
BIATSS	1017	26 499 384 €	999	26 188 249 €	-18	-2%
Non titulaires EC (CDD+CDI)	392	9 037 860 €	404	9 480 646 €	12	3%
BIATSS(CDD+CDI)	251	6 061 365 €	283	7 091 882 €	33	13%
Apprentis	2	26 843 €	2	27 302 €	0	
Rémunérations accessoires		15 009 744 €		15 301 963 €		
Charges d'enseignement		6 677 731 €		6 772 828 €		
Autres rémunérations accessoires		565 125 €		691 993 €		
Primes et indemnités des EC*		3 171 578 €		3 241 005 €		
Primes et indemnités des BIATSS et autres personnels		4 595 310 €		4 596 137 €		
Cotisations et contributions sociales		99 237 748 €		100 333 260 €		
Cas pension + ATI		73 758 351 €		74 281 001 €		
Autres cotisations (dont impôts sur rémunération) titulaires		18 338 403 €		18 419 755 €		
Cotisations Assedic		738 894 €		778 891 €		
Autres cotisations (dont impôts sur rémunération) non titulaires		6 402 100 €		6 853 613 €		
Prestations sociales		732 775 €		751 673 €		

L'essentiel des dépenses de personnel est constitué des rémunérations principales et des cotisations et contributions sociales. Ces dernières représentent 43% du volume total (dont 32% pour la seule contribution au compte pensions des fonctionnaires). Les taux nationaux applicables s'imposent à l'établissement.

Évolution des emplois ÉTAT en ETPT entre 2017 et 2020



ETPT - ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN TRAVAILLÉ :

La consommation en emplois se mesure en ETPT, qui tient compte de la quotité travaillée de l'agent et de sa durée d'emploi.

Évolution entre 2019 et 2020 par population :

- 5,2 ETPT chez les enseignants, enseignants-chercheurs titulaires en raison d'une forte augmentation des départs temporaires en détachement ou en disponibilité ou de départs définitifs, à travers des mobilités.
- + 11,8 ETPT chez les enseignants contractuels (CDI et CDD) principalement par les effets des lois ORE et réforme de l'accès aux études de santé ainsi que par la prolongation exceptionnelle des contrats doctoraux dans le cadre de la crise sanitaire.
- 18,3 ETPT chez les BIATSS titulaires par l'effet conjugué de plusieurs phénomènes : des mutations sortantes plus nombreuses que les

mutations entrantes, des détachements sortants en augmentation et des détachements entrants en net recul, des vacances de postes plus longues sur l'année des départs en retraite en très nette augmentation par rapport à l'année précédente

- + 32,6 ETPT chez les BIATSS contractuels (CDI et CDD) en raison de reprise des contrats UBL et de l'effet mécanique du remplacement des titulaires – par exemple un détachement sortant remplacé par un agent contractuel, faute de candidature d'agents titulaires correspondant au profil.

2.4.2.2 L'enveloppe de personnel sur ressources propres

Nature des dépenses	Budget 2019		Budget 2020		Évolution ETPT entre 2019 et 2020 en ETPT	Évolution ETPT entre 2019 et 2020 en %
	ETPT	Montants	ETPT	Montants		
Masse salariale ressources propres	610	31 088 365 €	676	32 445 710 €	66	11%
Rémunérations principales		16 065 577 €		17 913 171 €		
Titulaires EC	6	341 438 €	4	282 508 €	-2	
BIATSS	60	1 638 651 €	56	1 512 677 €	-4	-6%
Non titulaires EC (CDD+CDI)	191	4 966 728 €	224	5 795 071 €	32	17%
BIATSS (CDD+CDI)	353	9 108 963 €	391	10 308 937 €	39	11%
Apprentis	1	9 797 €	1	13 978 €	0	
Rémunérations accessoires		6 487 191 €		5 440 167 €		
Charges d'enseignement		4 799 070 €		3 808 289 €		
Autres rémunérations accessoires		1 249 256 €		1 260 452 €		
Primes et indemnités des EC		1 126 111 €		579 900 €		
Primes et indemnités des BIATSS et autres personnels		326 253 €		313 436 €		
Cotisations et contributions sociales		8 448 262 €		9 031 094 €		
Cas pensions + ATI		1 395 527 €		1 290 727 €		
Autres cotisations (dont impôts sur rémunérations) titulaires		456 717 €		394 944 €		
Cotisations Assedic		669 215 €		734 570 €		
Autres cotisations (dont impôts sur rémunérations) non titulaires		5 926 804 €		6 610 853 €		
Prestations sociales		87 335		61 279		

La masse salariale financée sur ressources propres relative :

- à la recherche représente 14,3M€ en 2020, soit une progression de 5,5% par rapport à 2019.
- à la formation représente 17,7M€ en 2020, soit une baisse de 3% comparé à 2019.

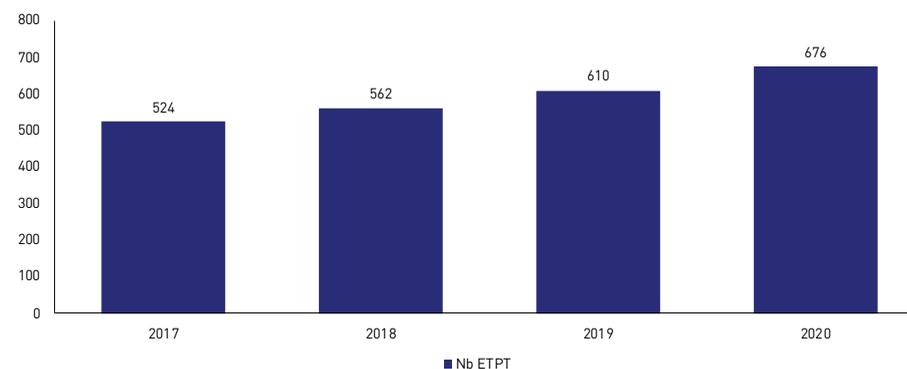
En 2020, les principales dépenses de personnel sur ressources propres concernent les projets NEXT (2,3M€), NeptUNe (0,35M€) et EUQUR'AN (0,32M€).

L'établissement continue de développer ses recrutements sur ressources propres. Cette évolution est le signe d'une activité forte et d'un investissement particulier en vue de diversifier les sources de financement.

32,4 M€

L'enveloppe de personnel sur ressources propres augmente de 1,4M€ par rapport à 2019.

Évolution des emplois ressources propres en ETPT entre 2017 et 2020



En 2020, 17,5% des emplois consommés par l'établissement sont financés sur ressources propres, soit 1,3 point de plus qu'en 2019

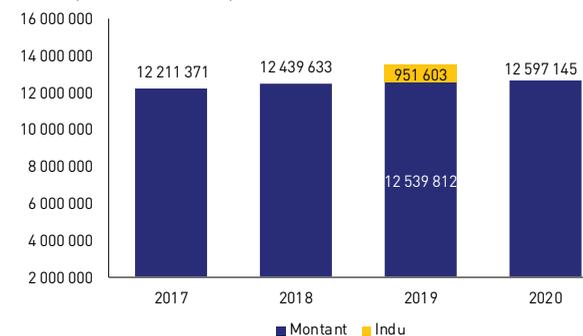
+ 5 ETPT

Évolution du nombre de personnels BIATSS permanents (titulaires et CDI) sur financement propre entre 2019 et 2020. Les agents permanents représentent 18,6% des agents financés sur ressources propres (19,7% en 2019).

2.4.2.3 Les charges d'enseignement

Évolution des charges d'enseignement entre 2017 et 2020

(en millions d'euros) - chiffres retraités en décaissement



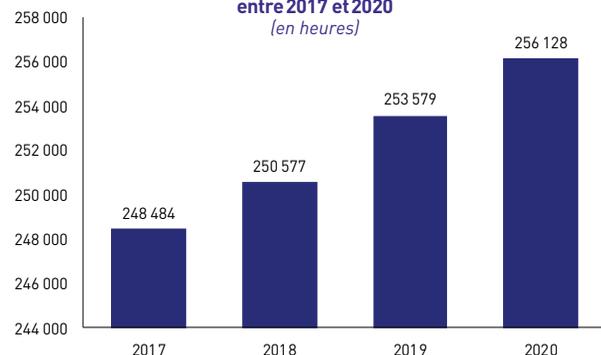
Pour comparer l'exercice 2020 avec celui de 2019, il faut tenir compte du versement à tort d'heures d'enseignement aux vacataires sur 2019. Ainsi, après déduction du montant de l'indu, soit 951 603€, le montant des charges d'enseignement 2019 s'élève à 12 539 812€ : on constate une augmentation de 57 K€, soit 0,5%, du montant des charges d'enseignement.

CHARGES D'ENSEIGNEMENT :

Il s'agit :

- des heures complémentaires effectuées par les enseignants en plus de leur service statutaire
- des heures effectuées par les chargés d'enseignement vacataires.

Évolution des charges d'enseignement entre 2017 et 2020 (en heures)



+ 2549 H
Augmentation du volume d'heures de charges d'enseignement entre 2019 et 2020.

3540
Nombre de professionnels extérieurs dans les formations universitaires pour l'année universitaire 2019-2020.

Origine des vacataires 2020	%	Nombre d'heures réalisées
Salariés du secteur privé, indépendants ou libéraux	53%	62 952
Fonctionnaires et autres employés d'une administration	36%	42 999
Étudiants/Doctorants	8%	9 455
Retraités	3%	3 342
TOTAL	100%	118 748

CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT VACATAIRE :

Il s'agit d'un professionnel extérieur recruté de manière temporaire en raison de ses compétences dans les domaines scientifiques, culturels et professionnels.

- Deux catégories sont à distinguer :
- **Le chargé d'enseignement vacataire**, qui doit exercer une activité professionnelle principale en dehors de celle de l'université
 - **L'agent temporaire vacataire**, qui doit être soit inscrit en vue de la préparation d'un diplôme de troisième cycle de l'enseignement supérieur, soit retraité de moins de 67 ans.

Nombre d'heures complémentaires	Nombre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs
Inférieur à 10	130
Entre 10 et 50	381
Entre 50 et 100	364
Supérieur à 100	461
TOTAL	1336

1336
Nombre d'enseignants et enseignants-chercheurs effectuant des heures complémentaires sur l'année 2019-2020.

2.4.3 L'autorisation d'engagement de fonctionnement courant : 52 019 783 €

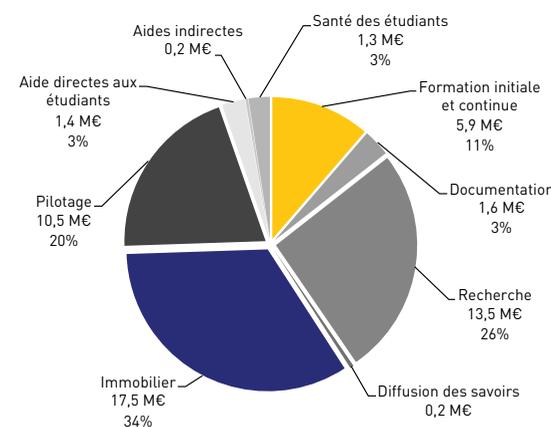
Les engagements 2020 s'élèvent à 52 019 783 € et diminuent de 6,8 M€ par rapport à 2019. Il s'agit de dépenses fermes (exemple : marché contractualisé) qui comprennent les engagements annuels et pluriannuels. La diminution par rapport à 2019 s'explique notamment par la forte baisse des dépenses liées aux déplacements et frais de

réception (-3,7 M€) et du décalage dans le temps de projets pluriannuels (tant en recherche que sur la partie immobilière) et donc des dépenses associées, conséquences de la crise sanitaire, mais aussi par l'engagement de marchés pluriannuels sur l'exercice 2019 (ex : gardiennage).

Évolution des engagements de fonctionnement entre 2017 et 2019 (en millions d'euros)



Répartition des engagements 2020 : 52 M€ (en millions d'euros)



1/3
Le premier poste de dépenses de l'établissement est consacré à l'immobilier : à lui seul, il représente 34% des dépenses de fonctionnement hors charges de personnel. Un poids relatif stable par rapport à 2019.

- 12%
Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 12% entre 2019 et 2020, baisse qui reflète la situation exceptionnelle de 2020 du fait de la crise sanitaire.

Plusieurs projets significatifs ont été mis en œuvre de manière opérationnelle : CPER 2015-2020 SALLES VISIO ICC (+0,4 M€), projet AVOSTTI (+0,4 M€), projet HAP2 - Santé (+0,2 M€).

Les charges de fonctionnement liées à l'immobilier (maintenance, fluides, nettoyage, gardiennage...) sont sensiblement identiques à 2019 et s'élèvent à 18 M€, soit 34% des AE de fonctionnement.

À noter que les dépenses liées à la crise sanitaire s'élèvent à 2,8 M€ dont :

- Masques, gels hydro-alcooliques et désinfectants : 1,2 M€,
- Dépenses à destination des étudiants-équipements contre l'isolement numérique : 0,5 M€,
- Dépenses d'investissement informatiques liées au confinement et à la reprise d'activité : 1,1 M€.

2.5 Les dépenses d'investissement 2020

1 - Opérations immobilières et logistiques : 10,4 M€
(dont 8,6 M€ pour la construction et 1,5 M€ pour la maintenance et l'aménagement, 0,3 M€ pour les opérations logistiques)

46,2% des engagements d'investissement concernent les opérations immobilières et logistiques.

Construction : 8,6 M€ dont,

- Réhabilitation BU Erdre : 4,8 M€
- Extension La Roche sur Yon : 2,5 M€
- Bâtiment CIL : 0,8 M€
- Rénovation animalerie médecine : 0,2 M€
- Quartier de la création : 0,2 M€

Maintenance et travaux d'aménagement : 1,5 M€

Études, parc automobile, logistique et infrastructure : 0,3 M€

2 - Équipements scientifiques : 5,9 M€

26,6% des engagements en investissement sont consacrés aux équipements scientifiques

Le CPER 2015-2020 a permis de financer des équipements scientifiques à hauteur de 2,8 M€ :

- TRANSLAT : 0,9 M€
- PRIIC Mer Nantes : 0,5 M€
- Programme I-G-Pro-BE Saint-Nazaire : 0,3 M€
- Calcul intensif - TIERS2 : 0,4 M€
- RI5 SNUM (création et fabrication numérique) : 0,6 M€
- Autres opérations : 0,1 M€

Les autres projets de recherche ont permis de financer des équipements scientifiques à hauteur de 3,2 M€, dont :

- Équipements informatiques : 0,7 M€
- Chimie et biologie : consommables, matériel et instruments spécifiques : 0,5 M€
- Microscopie : 0,4 M€
- Matériel de mesures physiques : 0,3 M€
- Tests énergie mesures (équipement) : 0,3 M€
- Équipements, fournitures et consommables d'atelier : 0,2 M€
- Impression et reprographie : 0,2 M€
- Nanotechnologies : 0,1 M€
- Spectrométrie optique : 0,1 M€

3 - Équipements pédagogiques et informatiques :

Projets consacrés aux équipements pédagogiques et informatiques : 6,1 M€

(27,2% des engagements en investissement sont consacrés aux équipements pédagogiques et informatiques)

Dont 4,4 M€ : Équipements informatiques, de télécommunication et audiovisuels, dont :

* Équipements informatiques : 2,3 M€ dont :

- ordinateurs portables : 0,8 M€
- serveurs : 0,3 M€
- stockage de données : 0,1 M€

* Équipements audiovisuels : 2,1 M€ dont :

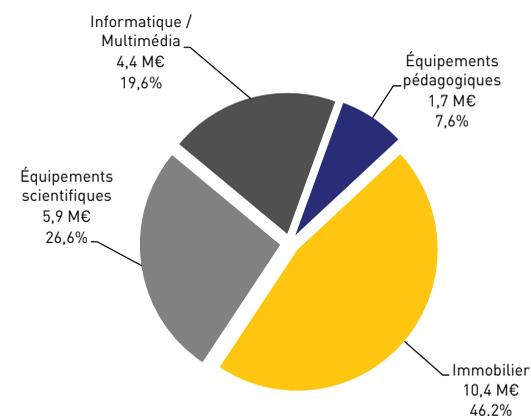
- équipements de visio conférence : 1 M€
- appareil de production : 1 M€
- appareils de réception et reproduction : 0,8 M€

Dont 1,7 M€ : Équipements pédagogiques, dont :

- Équipements et fournitures d'atelier : 400 K€
- Instruments spécifiques (chimie, biologie, physique, spectrométrie) : 533 K€
- Matériel médical : 179 K€
- Sécurité au travail : 117 K€
- Mobilier de bureau et de salles de réunion : 90 K€

Principaux investissements pour la recherche par nature de dépenses	AE 2020
Informatique : équipements, consommables et pièces détachées pour l'informatique	1 193 023 €
• Ordinateurs portables	364 499 €
• Micro-ordinateurs et stations de travail fixes	132 255 €
• Systèmes pour le stockage et la sauvegarde de données	144 609 €
• Serveurs hautes performances, super calculateurs	279 154 €
Microscopie - profilométrie : matériel, accessoires et consommables	1 137 325 €
• Microscopes photoniques et de fluorescence	823 096 €
• Microscopie optique : autre matériel et pièces détachées hors o0	141 819 €
Chimie et biologie : consommables et matériel courants de laboratoire	725 685 €
• Thermostatisation et séchage : étuves, enceintes, bains, dessiccateurs...	360 584 €
• Centrifugation : centrifugeuses et ultracentrifugeuses	81 027 €
• Froid : banques de sang, congélateurs, réfrigérateurs,...	88 135 €
Équipements, fournitures et consommables d'atelier	393 567 €
• Machines 3D (imprimantes et scanners 3D,...) et accessoires	227 852 €
Audiovisuel : équipements, consommables et pièces détachées	376 471 €
• Appareils de production audiovisuelle	338 165 €
Physique : autres matériels de mesures physiques et industriels	369 483 €
• Appareils pour autres mesures physiques	200 195 €
Tests énergie mesures : équipements	311 209 €
• Instruments de génération et traitement des signaux (générateurs, ampli...)	123 594 €
• Energie : matériel d'alimentation (alim., ampli., onduleurs,...)	99 885 €
Chimie et biologie : instruments spécifiques et consommables dédiés	285 652 €
• Matériel de micromanipulation des cellules, accessoires et consommables dédiés	156 431 €
Impression-reprographie	159 081 €
• Supports spécifiques d'impression	159 081 €
Nanotechnologies - micro-electronique : matériaux, consommables, équipements	125 613 €
• Microelectronique : matériel pour photolithographie	109 143 €
Spectrométrie optique : équipements, accessoires et consommables dédiés aux instruments	112 137 €
• Spectrofluorimètres et fluorimètres (hors lecteurs de microplaques)	110 661 €

Dépenses d'investissement par nature de dépenses : 22,5 M€



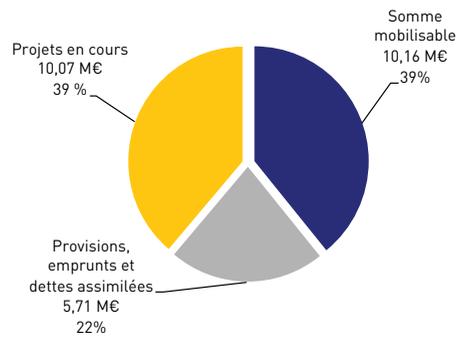
3

Le fonds de roulement et la trésorerie

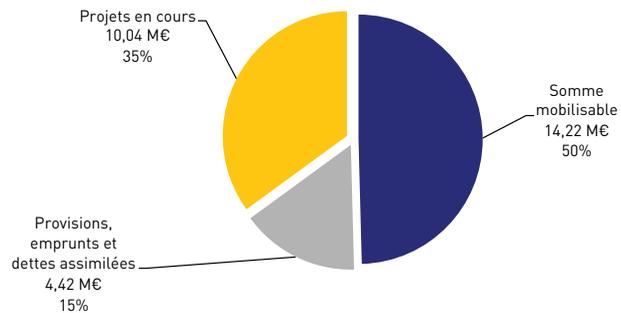
- › État du fonds de roulement
- › Évolution de la trésorerie

3.1 État du fonds de roulement

État du fonds de roulement au 31/12/2020 : 25,94 M€



Rappel : État du fonds de roulement au 31/12/2019 : 28,68 M€



FONDS DE ROULEMENT :

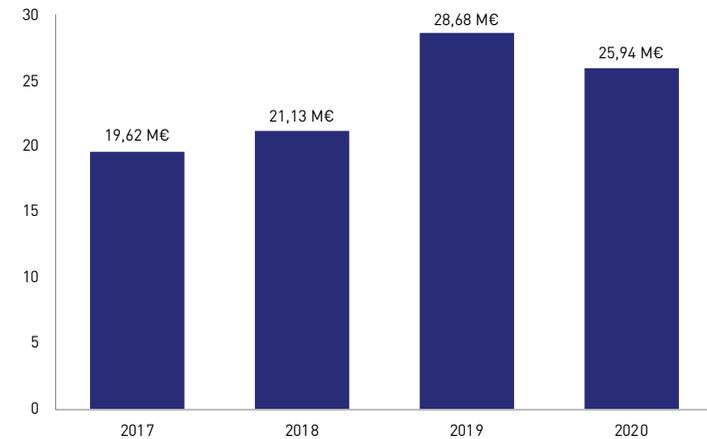
Le fonds de roulement au 1^{er} janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent.

Au 31 décembre, le fonds de roulement est égal à celui du 1^{er} janvier auquel vient s'ajouter le solde budgétaire de l'exercice.

25,9 M€

Le niveau du fonds de roulement net global s'élève à 25,9 M€ soit 29 jours de charges décaissables contre 33 jours en 2019.

Évolution du fonds de roulement de 2017 à 2020
(en millions d'euros)



10,2 M€

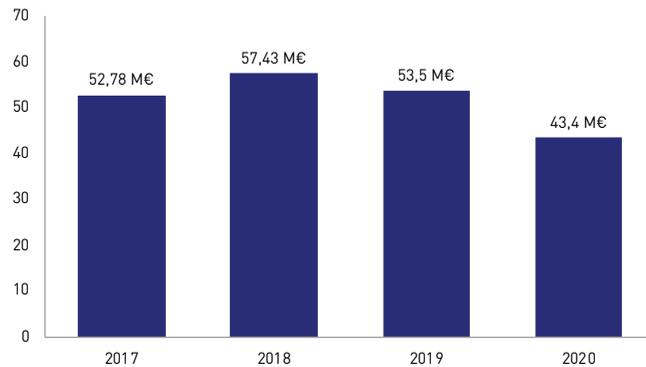
Le fonds de roulement disponible s'élève à seulement 10,2 M€.

Projets en cours

Transfert Joffre	1 000 000 €
Construction bâtiment universitaire santé	2 000 000 €
Projet Heinlex 2019-2022	1 300 000 €
Extension STAPS	444 488 €
Mise en sécurité et accessibilité Animalerie	125 060 €
Plateau administratif de Droit	890 926 €
Bâtiment Sélecta	116 202 €
Travaux de sécurité	550 000 €
Projets pluriannuels des composantes	3 608 734 €
TOTAL	10 035 410 €

3.2 Évolution de la trésorerie

Évolution de la trésorerie entre 2017 et 2020
(en millions d'euros)



Le solde final 2020 de la trésorerie s'élève à 43,4 M€, soit une diminution de 10,1 M€ par rapport à 2019 et représente 45,8 jours de charges décaissables.

On constate un écart de 0,2 M€ par rapport à la prévision de trésorerie du budget initial, qui s'explique principalement par un solde budgétaire des opérations fléchées supérieur aux estimations.

Les écarts les plus significatifs concernent les recettes fléchées et les dépenses globalisées :

- recettes fléchées : - 8,4 M€,
- dépenses globalisées : - 23,8 M€.

1

Annexe

Les subventions attribuées par l'Université de Nantes en 2020

I Subventions attribuées par l'Université de Nantes en 2020 > 1000€

ASSOCIATIONS / VIE ÉTUDIANTE	303 296 €
ASUN ASSOCIATION	60 000 €
CROUS DE NANTES	38 230 €
DIPP (Des Idées Plein la Prod)	36 608 €
AFEV-ASS FONDATION ÉTUDIANTE	33 000 €
BDE POLYTECH	19 782 €
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS STAPS NANTES	12 998 €
LE LABO DES SAVOIRS	12 000 €
LEALOG	10 705 €
ASSOCIATION FRANÇAISE D'ANGIOGÈNE	8 500 €
BUREAU NANTAIS INTERASSOCIATIF	8 328 €
LIGUE PAYS DE LA LOIRE SU SPORT	7 200 €
ASSOCIATION ÉQUIPE VOILE JEUNE	5 770 €
SCIREN LABO SCIENCES INNOVATION	5 280 €
ASSOCIATION LE FIL	5 030 €
ANESV - Association Nantaise des Étudiants en Science et Vie	5 000 €
ENACTUS	5 000 €
ANEOPS	4 500 €
LA SURPRENANTE ÉPICERIE	3 154 €
ASSOCIATION UNIVERSITAIRE DE LOGISTIQUE	3 000 €
ASSOCIATION CHRÉTIENNE POUR LE TRAVAIL ET L'EMPLOI	2 550 €
RAID POLYTECH NANTES	2 300 €
ARTicule	2 250 €
ANEP - Association Nantaise des Étudiants en Pharmacie	2 040 €
CONSEIL VIE ÉTUDIANTE SAINT-NAZAIRE	1 800 €
ASSOCIATION FRANÇAISE HISTOTECHNOLOGIE	1 500 €
RESEAU PRO GIZC	1 360 €
LYSIAS NANTES	1 216 €
ASSOCIATION NANTAISE DES FUTURS ORTHOPHONISTES	1 100 €
SCINAPSE - Sciences nature étudiants	1 095 €
AIR IC (INFO COM')	1 000 €
ASSOCIATION POLYJOULE	1 000 €
TOTAL GÉNÉRAL	303 296 €

CULTURE	526 234 €
THÉÂTRE UNIVERSITAIRE - ASSOCIATION	328 250 €
PRUN RADIO	33 550 €
THÉÂTRE ATHENOR	25 320 €
RENCONTRES DU CINEMA ESPAGNOL	24 589 €
PRESTATAIRE EXTÉRIEUR	23 185 €
ASSOCIATION UNIVERCINÉ	19 650 €
ESN - AUTOUR DU MONDE	8 000 €
MADROLINONE GOBA BLE SULLIVAN	7 000 €
AURIAC (ASSOCIATION DE CONSOMMATEURS)	6 009 €
ASSOCIATION PASSAGE(S)	5 280 €
CHŒUR UNIVERSITAIRE DE NANTES	5 000 €
LES ECLAIREURS COMPAGNIE	4 546 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE PEP 85	4 000 €
FRAGIL	3 796 €
LA RATION ASSOCIATION	3 500 €
LA BOUCHE D'AIR	3 325 €
GROUPE LA RÉCIPROQUE	3 150 €
AMIS DE PONTIGNY CERISY	3 000 €
100 PRESSION	2 831 €
LA NOUVELLE AVENTURE SMARTFR	2 287 €
COMPAGNIE OBSESSIVE	2 131 €
DELISAVEURS	1 810 €
INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART	1 800 €
L'S FAIRE TES MAINS	1 555 €
SONGO ASSOCIATION	1 480 €
COMPAGNIE MIRIFIQUE	1 190 €
TOTAL GÉNÉRAL	526 234 €

ENSEIGNEMENT / RECHERCHE	3 088 846 €
UNIVERSITÉ D'ANGERS	1 999 946 €
CNRS DE BRETAGNE PAYS DE LOIRE	316 965 €
ÉCOLE CENTRALE NANTES	145 066 €
CORPS ET CULTURE	1 000 €
FONDATION PROJETS UNIVERSITÉ DE NANTES	102 300 €
CHU NANTES	8 692 €
CENTRE UNIVERSITAIRE DÉPARTEMENTAL (85)	50 000 €
ESBA-TALM ÉCOLE SUP BEAUX-ARTS	43 956 €
FRCIVAM BRETAGNE	5 000 €
GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL RÉGIONAL DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DU HANDICAP PAYS DE LA LOIRE	2 500 €
GROUPE ESSCA ANGERS	1 405 €
HÔPITAUX DE TOULOUSE	10 000 €
IMT ATLANTIQUE BRETAGNE PDL	54 251 €
INRAE NANTES ANGERS POITOU	32 802 €
INSERM ADR GRAND-OUEST	553 826 €
IRT JULES VERNE	36 000 €
ITERTUN	1 500 €
JFBTM ASSOCIATION	5 300 €
MANAGER INNOVATION NANTAISE DE DEMAIN	1 300 €
MECA NANTES	2 400 €
ONIRIS	44 130 €
PRESTATAIRE EXTÉRIEUR	3 000 €
ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA SÉMILOGIE PSYCHIATRIQUE	2 970 €
IFRB - Institut de Formation et de Recherche du Bâtiment	27 090 €
ENSA NANTES	21 000 €
CAPACITÉS SAS	58 200 €
COMITÉS RÉGIONAUX DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS	58 184 €
SYNDICAT MIXTE ATLANPOLE	14 779 €
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR	20 567 €
UNIVERSITÉ DE CLERMONT AUVERGNE	20 364 €
UNIVERSITÉ DE LILLE	31 610 €
UNIVERSITÉ DE LORRAINE	52 879 €
UNIVERSITÉ DU MANS	110 806 €
UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES	29 925 €

VR2PLANETS	26 290 €
UNIVERSITÉ RENNES 1	116 334 €
AUDENCIA BUSINESS SCHOOL	17 962 €
ÉCOLE DE DESIGN NANTES ATLANTIQUE	26 726 €
FONDATION PARTENARIALE POLYTECH	793 288 €
UNIVERSITÉ DE TOURS	10 309 €
UNIVERSITÉ RENNES 2	12 807 €
UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE	8 592 €
UNIVERSITÉ MONTPELLIER	6 825 €
TOTAL GÉNÉRAL	3 088 846 €

RELATIONS INTERNATIONALES / EUROPE	590 249 €
UNIVERSITY COLLEGE LONDON	10 000 €
UNIVERSITY OF BATTANG	60 135 €
FACULDADE DE CIENCIAS	31 106 €
ROYAL UNIVERSITY OF LAW AND	90 216 €
ASSOCIATION IVOIRIENNE DES ÉTUDIANTS	2 500 €
NATIONAL UNIVERSITY OF MANAGEMENT	47 585 €
UNIVERSITY OF SOUTHERN DENMARK	94 123 €
UNIVERSIDAD DE VIGO	71 633 €
UNIVERSIDADE DE COIMBRA	37 586 €
UNIVERSITA DEGLI STUDI DI PADOVA	52 146 €
UNIVERSITA DEGLI STUDI PESCARA	49 818 €
UNIVERSITÄT MAINZ	1 681 €
INSTITUT OF TECHNOLOGY OF CAMBODIA	40 220 €
BUDAPEST BUREAU DES ARTS	1 500 €
TOTAL GÉNÉRAL	590 249 €

2

Annexe

**Les soutiens
apportés par les
collectivités territoriales
et la CCI Nantes/
Saint-Nazaire**

«L'Université de Nantes bénéficie depuis plusieurs années d'un soutien fort des collectivités territoriales et de la Chambre de commerce et d'industrie Nantes/Saint-Nazaire.»

2.1 Nantes Métropole/Ville de Nantes

Campus Nantes / université 2018-2020

Campus Nantes, socle d'une contractualisation avec les établissements, au premier rang desquels l'université, permet de formaliser les ambitions communes et les engagements réciproques conclus entre Nantes Métropole / Ville de Nantes et les acteurs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La Métropole et la ville de Nantes ont adopté en 2018, une nouvelle convention Campus Nantes avec l'Université de Nantes pour 2018-2020, outil essentiel de structuration de la politique publique de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

800K€ POUR L'INITIATIVE NEXT

- Dispositifs de soutien à l'innovation
- Appel à projets interdisciplinaires
- Opérations d'attractivité de chercheurs internationaux

Actions phares soutenues par Campus Nantes en 2020

750 K€ annuels en fonctionnement

- Réussite et insertion professionnelle des étudiants
- Interdisciplinarité : appels à projets
- Essor des filières d'emploi de demain : dispositif Fil'Innov
- Essor de l'entrepreneuriat étudiant
- Développement de l'attractivité internationale (accueil de chercheurs et étudiants étrangers, aide à la mobilité sortante)
- Manifestations scientifiques, financement de colloques doctorants
- Développement des coopérations académiques structurantes à l'échelle de Campus Nantes.

800 K€ en investissement Numérique

- Outils de gestion pour la recherche : poursuite de l'évolution du site web institutionnel des laboratoires
- Services pratiques aux étudiants (développement d'UNCloud pour faciliter l'enseignement en distanciel : partage de document et édition en ligne, accompagnement des usages, outil de positionnement en formation continue)
- Équipements, installations en faveur de nouveaux usages pédagogiques
- Espaces d'innovation : aménagement d'espaces innovants dans les composantes UFR Sciences & Polytech : Fab ; acquisitions d'une découpe laser de grande dimension, d'une thermoformeuse et d'un tour de modélisme.

Immobilier

- Aménagement du hall et des espaces étudiants de l'UFR STAPS - fin des travaux en juin 2020
- Diagnostic sur les installations sportives

Zoom sur les investissements immobiliers Campus Nantes

Aménagement du hall et des espaces étudiants de l'UFR STAPS

L'augmentation des effectifs de la filière STAPS constatée ces dernières années devrait se poursuivre dans les années à venir. Le site actuel dédié aux formations aux métiers des sports, de l'enseignement et de l'éducation, initialement prévu pour quelques centaines d'étudiants, est dépourvu d'espace de restauration, de cafétéria et manque en général d'espaces de vie étudiante (lieux de travail, de détente...). Les travaux d'aménagement ont débuté en juin 2019 pour un an.

Le projet financé par Nantes Métropole/Ville de Nantes et l'Université de Nantes prévoit pour juin 2020 la construction d'une extension de 300m² (surface de plancher) en façade principale du bâtiment et l'aménagement du hall pour y implanter un espace de restauration avec 130 places assises et des espaces dédiés à la vie étudiante.

Soutien Nantes Métropole : 1 025 K€

Schéma directeur des installations sportives universitaires

L'Université de Nantes a engagé un schéma directeur des installations sportives universitaires (SD ISU) visant la prospective et à la planification stratégique. Celui-ci devra permettre à l'Université de Nantes de se doter d'un outil basé sur une argumentation objectivée permettant l'aide à la décision. Son ambition est de devenir une référence commune partagée avec Nantes Métropole pour la planification et la hiérarchisation des équipements ou aménagements sportifs à réaliser et/ou à requalifier sur Nantes et son agglomération, en cohérence avec les différentes catégories de besoins.

L'étude vise à inventorier l'ensemble des ISU, à établir un état des lieux, à entendre et rendre compte des besoins et des aspirations des usagers afin de proposer des axes d'optimisation et de développement accompagnés d'une estimation des coûts.

Elle a démarré en octobre 2020 et devrait être finalisée à la rentrée 2021.

Soutien Nantes Métropole : 60 K€

Manifestations scientifiques

Nantes Métropole participe activement à certaines actions contribuant au rayonnement de notre territoire aux niveaux national et international.

La collectivité soutient d'une part l'université dans l'organisation de manifestations scientifiques. Fortement impactée par la crise sanitaire et ses conséquences en matière de restrictions de mobilité nationale et internationale, l'année 2020 n'a vu cependant que 7 manifestations scientifiques d'ampleur se tenir, sur les six initialement soutenues par la collectivité. Parmi ces événements reportés en 2021 ou annulés comptent les Journées Scientifiques 2020.

Pour les mêmes raisons, la participation des doctorants à des colloques à l'étranger pour présenter leurs résultats de recherche a été fortement entravée. Sur l'ensemble de l'année 2020, seules six mobilités de doctorants ont pu se réaliser, loin de la centaine de participations habituellement constatée sur ce dispositif.

Soutien Nantes Métropole : 135 K€

Nantes Métropole et la Ville de Nantes soutiennent également d'autres projets de l'Université de Nantes :

Modernisation du patrimoine immobilier

Quartier de la Création : création d'un pôle interdisciplinaire dédié aux cultures numériques

Après la livraison de la Halle 6 réhabilitée à la rentrée 2019, le projet a été finalisé par l'installation en juillet 2020 de l'œuvre commune choisie suite à un travail collaboratif regroupant l'Université de Nantes au titre de la Halle 6 Ouest, QUARTUS au titre de la Halle 6 Est, la SAMOA au titre de l'aménagement global du Quartier de la Création et Le Voyage à Nantes (LVAN) au titre d'une visibilité artistique nantaise.

Les sculptures de Nathalie Tallec, *In a silent Way*, représentent deux figures féminines et juvéniles émergeant du parvis et proposent une vision poétique et métaphorique du pôle universitaire interdisciplinaire dédié aux cultures numériques.

Soutien Nantes Métropole : 13,43 M€ pour l'ensemble du projet

Extension bâtiment BIAS

Le CPER 2015-2020 prévoit la construction d'un bâtiment comprenant des amphithéâtres et des espaces vie étudiante pour les étudiants en première année de santé, ainsi que le service formation continue en santé et des services centraux (agence comptable...). Après le choix de l'architecte fin 2017, les travaux ont débuté en février 2020 pour une livraison prévue en 2022.

Soutien Nantes Métropole : 8,052 M€

Nouvelle BU de l'Erdre (e-learning)

Le projet du CPER 2015-2020 prévoit la restructuration et l'optimisation de la bibliothèque universitaire lettres sciences humaines et sociales. Les travaux de réaménagement partiel des espaces intérieurs ont démarré en novembre 2020 pour une livraison prévue en juin 2022.

Soutien Nantes Métropole : 1 M€

Numérique

Salles de communication collaborative

Il s'agit concrètement de créer un réseau de différentes salles de visioconférence et de télé-enseignement interconnectées et disposant de services associés (portail, conciergerie) permettant d'en simplifier au maximum l'usage pour tous les utilisateurs.

10 salles ont été installées en 2020.

Soutien de Nantes Métropole : 431 K€

Promotion de la recherche et de l'innovation

Village des sciences de Nantes

Pour la première fois, l'Université de Nantes a organisé et accueilli le Village des sciences, dans le cadre de la *Fête de la science*. L'événement a eu lieu du vendredi 9 au dimanche 11 octobre 2020 à la Halle 6 Ouest, dans le respect d'un protocole sanitaire strict. Une vingtaine d'animations ont ainsi été proposées par des laboratoires de recherche, associations et établissements scolaires. L'événement a affiché complet, avec un public de 1000 personnes, majoritairement des familles.

Soutien de la ville de Nantes : 3 K€



LaRentrée © CLACK-Alice Grégoire

Vie étudiante

Vie étudiante

L'Université de Nantes, dans le cadre de sa rentrée, a bénéficié d'une subvention octroyée par la ville de Nantes pour organiser des événements d'accueil en direction du public étudiant. Ont été proposées des animations musicales et des projections de films au Pôle étudiant.

Soutien de la ville de Nantes : 5 K€

Santé des étudiants

En 2020, la ville de Nantes a soutenu les actions de prévention du service de santé des étudiants (SUMPPS) menées par les pairs : les étudiants relais santé (ERS), vers les étudiants des différents campus nantais sur la thématique « *I like to Moov'Eat, move it!* » pour une meilleure alimentation, l'activité physique améliorant ainsi le bien-être global de l'étudiant.

12 actions de sensibilisation ont pu être menées par les 5 ERS par campus, comprenant la distribution de 335 verres mesureurs, 433 gourdes, 300 livrets de recettes de cuisine. 390 portions de soupe y ont été dégustées et 89 portions de légumes ramenées par les étudiants, en collaboration avec l'association « Du pain sur la planche ».

De nombreuses brochures et flyers ont été également mis à disposition des participants : « les bons plans sur Nantes », « vélomampus », « la santé vient en mangeant », « la santé vient en bougeant », « fruits et légumes de saison », etc.

Soutien de la ville de Nantes : 1000 €

Soutien exceptionnel COVID 2019

Le centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Nantes a apporté son soutien à l'Université de Nantes face à la crise sanitaire. Un soutien financier de 40 000 € a été accordé en 2020 pour lutter contre la fracture numérique et accompagner socialement les étudiants en situation de décrochage.

Soutien Ville de Nantes : 40 K€

Mobilité internationale

Les étudiants de l'Université de Nantes peuvent demander à bénéficier d'un soutien financier de la ville de Nantes pour des mobilités courtes de moins de 3 mois. En raison de la situation pandémique, les mobilités courtes de l'été 2020 ont dû être suspendues, et aucune mobilité du premier semestre 2020-21 n'était éligible (mobilités de plus de 3 mois).

2.2 Région des Pays de la Loire

La convention d'objectifs et de moyens 2017-2021

Un avenant a été signé en 2020, année de transition, pour couvrir une 4^e année universitaire pour 2020-2021 et prolonger ainsi le partenariat initialement prévu sur 3 années universitaires.

La convention 2017-2021 s'articule autour de 3 axes :

- Accompagner la réussite des jeunes dans leurs études
- Préparer les compétences de demain et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés
- Amplifier le rayonnement international des formations.

Actions phares soutenues par la Région des Pays de la Loire en 2020

428 K€ en fonctionnement

- Actions Université/Lycées (tuteurs ambassadeurs, Université à l'essai)
- Accompagnement de la réussite des étudiants primo-entrants par des tuteurs étudiants
- Dispositif de remédiation REUSCIT
- Aide à l'insertion professionnelle
- Mise en œuvre du guichet unique d'accueil des étudiants étrangers
- Accompagnement du développement de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE)

856 K€ en investissement

- Création d'un réseau de 5 espaces innovants : les tiers-lieux. La maîtrise d'œuvre et le marché design de 3 tiers-lieux : IUT - La Roche-sur-Yon, IAE Tertre et BU Sciences ont été notifiés en 2020 pour une livraison prévue fin 2021

- Adaptation et accompagnement aux nouveaux usages pédagogiques, de recherche et administratifs
- Extension des capacités d'accueil du *DataCenter* : le système de climatisation et le groupe électrogène sont installés depuis fin juillet 2020
- Développement de l'outil d'aide à l'orientation BRIC
- Mise en place d'une salle type PIXA à l'UFR des sciences pharmaceutiques et biologiques
- Création d'un Fablab à Polytech Nantes
- Acquisition d'une machine-outil connectée haute performance par l'IUT de Nantes
- Consolider l'offre de services collaboratifs : agenda, mail, annuaire, etc.
- Augmenter la sécurité des infrastructures numériques

La Région des Pays de la Loire soutient également l'Université de Nantes par le versement de subventions directes :

Modernisation du patrimoine immobilier

Modernisation du patrimoine immobilier

La Région Pays de la Loire participe au financement de projets immobiliers par le versement de subventions directes afin de contribuer au développement et à la modernisation du patrimoine immobilier de l'Université de Nantes.

Extension de la plateforme R&D AlgoSolis à Saint-Nazaire

Ouverte en 2015, la plateforme Algosolis offre l'infrastructure et les équipements nécessaires à l'exploitation contrôlée, intensifiée et durable de la ressource microalgue à grande échelle. Un projet d'extension pour un coût total de 456 K€ a été initié pour créer un espace d'accueil du public, améliorer la diffusion scientifique et augmenter les surfaces administratives pour répondre à la dynamique de croissance de l'UMS. L'équipe de maîtrise d'œuvre a été engagée en 2020 pour préparer les marchés de travaux qui doivent être notifiés en 2021.

Soutien Région des Pays de la Loire : 133 K€

Extension bâtiment BIAS

Le CPER 2015-2020 prévoit la construction d'un bâtiment comprenant des amphithéâtres et des espaces vie étudiante pour les étudiants en première année de santé, ainsi que le service formation continue en santé et des services centraux (agence comptable...). Après le choix de l'architecte fin 2017, les travaux ont débuté en février 2020 pour une livraison prévue en 2022.

Soutien Région des Pays de la Loire : 4,948 M€

Projet regroupement Heinlex

Le projet vise à réunir les enseignements dispensés à Gavy (formations de Polytech et de l'UFR Sciences et Techniques) auprès de l'IUT sur le site Heinlex et à créer un Pôle Sciences et Technologie à Saint-Nazaire. L'objectif de ce regroupement sur un même site est de mutualiser certaines fonctions supports (administrations et bibliothèque), ainsi que les espaces d'enseignement.

Soutien Région des Pays de la Loire : 2,600 M€

Nouvelle BU de l'Erdre (e-learning)

Le projet du CPER 2015-2020 prévoit la restructuration et l'optimisation de la bibliothèque universitaire lettres sciences humaines et sociales. Les travaux de réaménagement partiel des espaces intérieurs ont démarré en novembre 2020 pour une livraison prévue en juin 2022.

Soutien Région des Pays de la Loire : 1 M€

IUT La Roche-sur-Yon

Le projet d'extension et de réaménagement des locaux de l'institut universitaire de technologie inscrit dans le CPER 2015-2020 vise à répondre à l'augmentation des effectifs et à améliorer les capacités d'accueil et de travail des étudiants du département réseaux et télécommunication (RT) et du département génie biologique (GB), au regard des évolutions de l'offre de formation. Le projet prévoit également la création de surfaces de recherche au bénéfice du laboratoire GEPEA-CBAC et de la chaire « Télécom et Réseaux ».

Soutien Région des Pays de la Loire : 600 K€

Réhabilitation de l'unité thérapeutique expérimentale de la faculté de médecine

Afin de répondre aux exigences réglementaires imposées aux locaux destinés à l'expérimentation animale et de se conformer aux réglementations sanitaires lors de la délivrance de son agrément, l'animalerie UTE située dans la faculté de médecine a fait l'objet de travaux de réhabilitation et de mise en conformité. Les marchés de travaux ont pu être notifiés fin 2019 pour une livraison en juillet 2020. Le coût total de l'opération s'élève à 265 K€.

Soutien Région des Pays de la Loire : 25 K€

Numérique

Salles de communication collaborative

Il s'agit concrètement de créer un réseau de différentes salles de visioconférence et de télé-enseignement interconnectées et disposant de services associés (portail, conciergerie) permettant d'en simplifier au maximum l'usage pour tous les utilisateurs.

10 salles ont été installées en 2020.

Soutien Région des Pays de la Loire : 345 K€

Soutien exceptionnel fracture numérique

La région des Pays de la Loire a souhaité apporter un soutien financier exceptionnel à l'Université de Nantes pour lui permettre d'assurer la continuité pédagogique à distance auprès des étudiants français comme étrangers. Ce soutien permet l'acquisition d'ordinateurs portables et de connexions 4G au bénéfice d'étudiants en situation de fracture numérique.

Soutien Région des Pays de la Loire : 171 K€

Soutien exceptionnel hybridation des formations

La région des Pays de la Loire a souhaité également apporter un soutien financier exceptionnel à l'Université de Nantes pour acquérir du matériel audiovisuel et informatique permettant le développement des cours à distance.

Soutien Région des Pays de la Loire : 240 K€

Mobilité internationale

Dispositif Envoléo : dans le cadre de la convention signée avec la Région Pays de la Loire, les étudiants de l'Université de Nantes bénéficient d'une aide pour la mobilité internationale sortante.

Au titre de l'année universitaire 2019-2020, 646 mobilités ont été aidées.

Soutien Région des Pays de la Loire : 426 K€

Soutien à la diffusion de la culture scientifique et technique

Projet « CST by UN 2020 »

En 2020, la Région a apporté un soutien déterminant à la consolidation de la mission diffusion de la culture scientifique et technique (CST) de l'Université de Nantes. La subvention régionale au projet « CST by UN 2020 » a ainsi permis de poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route CST de l'université : Nuit blanche chercheurs, Ma thèse en 180 secondes, Passeport recherche, Fête de la science... et également de poursuivre l'accompagnement des chercheurs dans le domaine de la CST. Un travail spécifique a été mené par la mission CST et le service de la recherche et des études doctorales (SRED) auprès des candidats aux allocations de thèse cofinancées par la Région qui ont l'obligation de mener une action de médiation scientifique pendant la durée de leur thèse. Enfin, un dossier FEDER couvrant la période 2021-2022 a été déposé, dans la continuité du projet « CST by UN » qui s'est terminé le 31 décembre 2020.

Soutien Région des Pays de la Loire : 100 K€

Appels à projets

L'Université de Nantes participe aux différents appels à projets et dispositifs d'accompagnement structurants (Paris scientifiques, Étoiles Montantes, Connect Talent, PULSAR...) mis en place par la Région des Pays de la Loire pour soutenir les actions menées par ses laboratoires. En 2020, ce sont environ 900 K€ qui ont été attribués à l'Université de Nantes dans le cadre de ces dispositifs, auxquels s'ajoutent encore plus de 100 K€ provenant des appels à projets internes des démarches intégrées Recherche-Formation-Innovation. L'année 2020 a été une année de transition pour la région qui a défini son nouveau schéma ESRI et qui mettra en place ses nouveaux dispositifs de financement à partir de 2021.

Soutien Région des Pays de la Loire : 1 M€

Promotion de la recherche et de l'innovation

Allocations de thèses cofinancées

L'appel à projets de la région des Pays de la Loire a permis de soutenir en 2020 onze demi-allocations de thèse cofinancées avec un grand organisme de recherche, sur un projet européen ou encore sur un sujet en lien avec les sciences humaines et sociales (et pour lesquelles l'Université de Nantes assure le financement de la demi-allocation complémentaire).

Soutien Région des Pays de la Loire : 525 K€

ZOOM SUR LES APPELS À PROJETS

Partenariat entre la région et l'ANR > financement des projets de recherche sur le Covid

Suite à l'appel à projets « Flash Covid 19 » de l'ANR, 3 projets nantais ont été sélectionnés : 1 porté par l'université, 1 par l'Inserm et 1 par le CHU de Nantes. En lien avec l'ANR, la région des Pays de la Loire a pris en charge le financement de ces projets. Cette démarche va être poursuivie en 2021 et permettra de soutenir les unités de recherche de l'université et notamment d'inciter à la coordination de projets.

Soutien Région des Pays de la Loire : 115 K€ pour l'université

Étoiles Montantes > soutien à 4 jeunes chercheurs de l'Université de Nantes

L'université a obtenu le financement de 4 projets dans le cadre de l'AAP 2020 Étoiles Montantes, permettant aux candidats de développer leur recherche et leurs réseaux et ainsi de se préparer au mieux pour une future candidature à l'ERC (European research council) :

- **François DELAVAT** du laboratoire UFP pour le projet: SMIDIDI - Socio-Microbiologie et Interactions Bactéries-Diatomées: Étude du comportement social et de l'hétérogénéité phénotypique des bactéries au sein de la phycosphère des Diatomées

Soutien Région des Pays de la Loire : 125 K€

- **Matthieu PERRIN**, du laboratoire des sciences du numérique (LS2N) pour le projet BROCCOLI, A BROadCast viewpoint for distributed COmputability

Soutien Région des Pays de la Loire : 84 K€

- **Aracéli TURMO** du laboratoire droit et changement social pour un projet sur la construction des standards judiciaires européens.

Soutien Région des Pays de la Loire : 71 K€

- **Julien MASBOU** du Laboratoire Subatech pour le projet SORBBET, StORage for Double BETa with xenon.

Soutien Région des Pays de la Loire : 130 K€

NExt

Nouvelle convention de financement signée en octobre 2020 pour les appels à projets :

- IRC – Clusters de recherche intégrés
- Innovez ! Nouveaux partenariats
- Innovez ! Laboratoires d'innovation
- Innovez ! Chaires d'innovation
- Innovez ! Ressourcement scientifique

Soutien Région des Pays de la Loire : 2,7 M€

2.3 Le Contrat d'objectifs partagés 2017-2020 avec la CCI Nantes/Saint-Nazaire

Conformément à l'accord cadre pluriannuel 2017-2020, la CCI Nantes/Saint-Nazaire soutient l'Université de Nantes pour :

- porter la voix des entreprises au sein de l'université
- faciliter le transfert de connaissances et d'innovations vers les entreprises du territoire
- favoriser l'émergence de démarches et de plateformes collaboratives
- transformer les étudiants en véritables catalyseurs d'innovation dans les entreprises
- accompagner la formation tout au long de la vie
- développer la création de campus attractifs et ouverts.

Actions phares soutenues par la CCI Nantes Saint-Nazaire en 2020

170 K€ en fonctionnement

- Dispositif Fil'Innov
- Petites Foulées créatives (événements en ligne en novembre 2020)
- Actions université-entreprises : rencontres innovation
 - 28 janvier 2020 – Rencontres innovation chimie pour l'industrie du futur
 - 10 novembre 2020 – Rencontres innovation énergie pour l'industrie du futur (événement en ligne)
 - 30 novembre 2020 – Colloque intelligence artificielle (événement en ligne)
- 2 capsules du *Showroom* : cellules souches et nutrition/santé
- Participation au *International Week* de la CCI

2.4 Le Contrat d'objectifs partagés 2016-2020 conclu avec la CARENE Saint-Nazaire agglomération

Signé en 2016 pour une durée de cinq ans, ce contrat vise à :

- soutenir les filières d'excellence (génie civil / mécanique et électrique, génie des procédés / microalgues, logistique et *supply-chain*)
- adapter l'offre de formation aux besoins du territoire
- soutenir les liens entre l'Université de Nantes et l'entreprise
- renforcer l'attractivité du pôle nazairien auprès des chercheurs et des étudiants.

La CARENE s'est engagée à hauteur de 800K€ pour la durée du contrat (hors avenant immobilier).

Actions phares soutenues par la CARENE en 2020

160K€ en fonctionnement

- Soutien au programme WEAMEC
- Soutien à la recherche logistique
- Dispositif Fil'Innov

La CARENE soutient également l'Université de Nantes par le versement de subventions directes :

Modernisation du patrimoine immobilier

Extension de la plateforme R&D AlgoSolis à Saint-Nazaire

Une convention a été signée en 2019 avec la CARENE pour financer l'extension de la plateforme Algosolis (UMS AlgoSolis) qui offre l'infrastructure et les équipements nécessaires à l'exploitation contrôlée, intensifiée et durable de la ressource microalgue à grande échelle. Ce projet d'extension pour un coût total de 456K€ vise à créer un espace d'accueil du public pour améliorer la diffusion scientifique et augmenter les surfaces administratives pour répondre à la dynamique de croissance de l'UMS. L'équipe de maîtrise d'œuvre a été engagée en 2020 pour préparer les marchés de travaux qui doivent être notifiés en 2021.

Soutien CARENE : 33,4K€

Projet regroupement Heinlex

Le projet vise à réunir les enseignements dispensés à Gavy (formations de Polytech et de l'UFR Sciences et Techniques) auprès de l'IUT sur le site Heinlex et à créer un Pôle Sciences et Technologie à Saint-Nazaire. L'objectif de ce regroupement sur un même site est de mutualiser certaines fonctions supports (administrations et bibliothèque), ainsi que les espaces d'enseignement.

Soutien CARENE : 2,63M€

Numérique

Salles de communication collaborative

Il s'agit concrètement de créer un réseau de différentes salles de visioconférence et de télé-enseignement interconnectées et disposant de services associés (portail, conciergerie) permettant d'en simplifier au maximum l'usage pour tous les utilisateurs.

10 salles ont été installées en 2020.

Soutien CARENE : 25 K€

2.5 Autres soutiens

Modernisation du patrimoine immobilier

IUT La Roche-sur-Yon

Le projet d'extension et de réaménagement des locaux de l'institut universitaire de technologie inscrit dans le CPER 2015-2020 vise à répondre à l'augmentation des effectifs et à améliorer les capacités d'accueil et de travail des étudiants du département réseaux et télécommunication (RT) et du département génie biologique (GB), au regard des évolutions de l'offre de formation. Le projet prévoit également la création de surfaces de recherche au bénéfice du laboratoire GEPEA-CBAC et de la chaire « Télécom et Réseaux ».

Soutien agglomération de La Roche-sur-Yon : 600 K€

Soutien département de la Vendée : 600 K€

Numérique

Salles de communication collaborative

Il s'agit concrètement de créer un réseau de différentes salles de visioconférence et de télé-enseignement interconnectées et disposant de services associés (portail, conciergerie) permettant d'en simplifier au maximum l'usage pour tous les utilisateurs.

10 salles ont été installées en 2020.

Soutien agglomération de La Roche-sur-Yon : 50 K€

3

Annexe

› Rapport annuel de performances 2020

› Programme n°150

Formations supérieures et recherche universitaire

› Programme n°231

Vie étudiante

Récapitulatif des objectifs et indicateurs de performance

INDICATEURS PROGRAMME 150	
OBJECTIF 1	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
INDICATEUR 1.1	Activité de la formation continue
OBJECTIF 2	Améliorer la réussite des étudiants
INDICATEUR 2.1	Taux de réussite des étudiants en licence en 3 ans
INDICATEUR 2.2	Taux de réussite des étudiants en master en 2 ans
INDICATEUR 2.3	Taux de réussite des étudiants en doctorat
OBJECTIF 3	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements
INDICATEUR 3.1	Mobilité internationale des étudiants
OBJECTIF 4	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international
INDICATEUR 4.1	Nombre d'articles scientifiques publiés par les enseignants-chercheurs
OBJECTIF 5	Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
INDICATEUR 5.1	Revenus consolidés de la valorisation de la recherche
OBJECTIF 6	Améliorer l'efficacité des opérateurs
INDICATEUR 6.1	Durée moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques
INDICATEUR 6.2	Ressources propres
INDICATEUR 6.3	Taux d'occupation de locaux
INDICATEUR 6.4	Taux d'accès à la formation professionnelle tout au long de vie des enseignants-chercheurs (EC) et enseignants (E)
INDICATEUR 6.5	Taux d'accès à la formation professionnelle tout au long de vie des personnels bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé (BIATSS)
INDICATEURS PROGRAMME 231	
OBJECTIF 1	Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales
INDICATEUR 1.1	Taux de réussite des étudiants boursiers
OBJECTIF 2	Développer la prévention dans le domaine de la santé
INDICATEUR 2.1	Taux de suivi individuel des étudiants par le SUMPPS

Programme n°150 et n°231:

Récapitulatif des actions

Actions	Intitulé	Dépenses 2020 - CP (en €)
101	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	82 822 497 €
102	Formation initiale et continue de niveau master	42 900 641 €
103	Formation initiale et continue de niveau doctorat	2 823 480 €
105	Bibliothèques & documentation	7 065 263 €
106	Recherche univ en sciences de la vie	27 789 479 €
107	Recherche univ en mathématiques	12 624 248 €
108	Recherche univ en physique	20 604 443 €
109	Recherche univ en physique nucléaire	1 079 558 €
110	Recherche univ en sciences de la terre	2 369 068 €
111	Recherche univ en sciences de l'homme	27 717 130 €
112	Recherche univ transversale	11 812 921 €
113	Diffusion des savoirs	687 553 €
114	Immobilier	27 530 022 €
115	Pilotage	62 748 922 €
201	Aides directes	1 370 292 €
202	Aides indirectes	149 924 €
203	Santé des étudiants	4 208 086 €
TOTAL		336 303 527 €

Réalisation de dépenses 2020 par action : 336 303 527 €



Programme n°150: Formations supérieures et recherche universitaire

Récapitulatif des actions

Actions	Intitulé	Dépenses 2020 - CP (en €)
101	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	82 822 497 €
102	Formation initiale et continue de niveau master	42 900 641 €
103	Formation initiale et continue de niveau doctorat	2 823 480 €
105	Bibliothèques & Documentation	7 065 263 €
106	Recherche univ en sciences de la vie	27 789 479 €
107	Recherche univ en mathématiques	12 624 248 €
108	Recherche univ en physique	20 604 443 €
109	Recherche univ en physique nucléaire	1 079 558 €
110	Recherche univ en sciences de la terre	2 369 068 €
111	Recherche univ en sciences de l'homme	27 717 130 €
112	Recherche univ transversale	11 812 921 €
113	Diffusion des savoirs	687 553 €
114	Immobilier	27 530 022 €
115	Pilotage	62 748 922 €
TOTAL		330 575 225 €

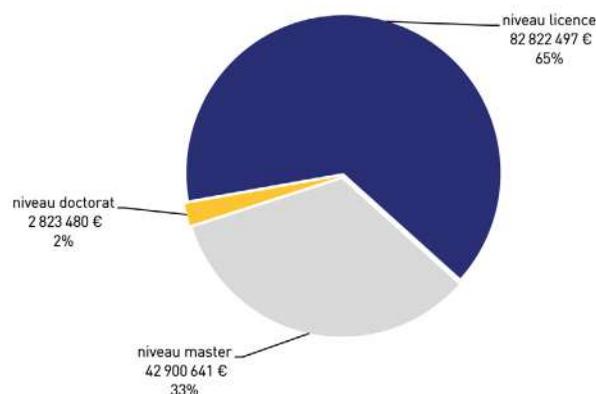
Réalisation de dépenses 2020 par action : 330 575 225 €



Récapitulatif des actions en faveur de la formation

Actions	Formation initiale et continue	Dépenses 2020 - CP (€)
101	Niveau licence	82 822 497 €
102	Niveau master	42 900 641 €
103	Niveau doctorat	2 823 480 €
	TOTAL	128 546 618 €

Volet formation initiale et continue
Réalisation de dépenses 2020 par action : 128 546 618 €



Objectif 1 Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie

Indicateur 1.1 : Activité de la formation continue

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cible 2021	Taux de croissance attendu
1- Heures stagiaires**	1 179 843	1 115 734	1 020 651	1 006 669	929 129	non disponible	1 400 000	+ 18 %
2- Nombre de diplômés en formation continue dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)**	4944	3839	3702	3395	2742	non disponible	5500	+ 11 %
	35	52	62	82	90			
3- Chiffre d'affaires de la formation continue (M€)***	9,62	7,95€*	8,72	8,79	10,54	8,9	13	+35 %

*Mise en œuvre décret GBCP en 2016 : périmètre de constat des recettes différent de celui du BPF. Prise en compte des recettes encaissées et rapprochées. Également constat de la modification d'imputation des recettes VAE et DAEU entre 2015 et 2016.

Commentaires de l'université

En 2020 l'Université de Nantes a entamé une réflexion sur l'organisation de ses activités de formation continue et leur mise en lien avec ses composantes et ses partenaires avec des objectifs de mutualisation, de transparence et d'efficacité dans un souci de lisibilité et de visibilité. Cette réflexion, débouchera sur le développement d'une stratégie de la formation continue à l'échelle de l'établissement.

Durant cette année, l'université a poursuivi le chantier de développement de l'ingénierie de parcours avec la mise en ligne d'une application pour aider le candidat à une reprise d'études et/ou VAE à préciser son projet et identifier le bon interlocuteur. Dans la suite de cette étape d'« auto-positionnement », un guide à l'attention des services de formation continue a été construit pour faciliter l'étape de positionnement du candidat, nécessaire pour la définition d'une offre adaptée aux besoins. Des expérimentations sont conduites pour développer l'individualisation des parcours, au sein du programme UNeSea et d'une formation de sciences et techniques.

Au cours de cette année, l'établissement, a également proposé à la région un nouveau dispositif multimodal d'accompagnement personnalisable pour répondre à la diversité de ses publics en DAEU. L'objectif étant de s'adapter au profil des candidats en utilisant une logique de parcours afin de les accompagner dans leur projet professionnel. Selon le principe de la classe inversée, ces modules sont proposés pour que le stagiaire puisse travailler seul. Principalement suivis en ligne, les modules se composent de ressources variées : support de cours, exercices et TP autocorrectifs, tutoriels, vidéos, devoirs, quiz avec *feedback*, bibliographie et webographie, etc. L'intention est ici de permettre aux populations du DAEU de dépasser la simple acquisition d'un diplôme de niveau bac en mettant l'accent sur l'acquisition de compétences véritablement professionnalisantes.

L'ouverture du HUB-FC de l'université a également permis d'esquisser un premier travail d'analyse et de collaboration avec les partenaires internes et externes à l'université dans le but d'affiner le champ des possibles et les périmètres clés de l'activité du HUB. Ce travail a notamment abouti à la rédaction d'une convention de partenariat national entre l'université et un acteur public important sur la thématique du numérique et du développement durable. Ce travail a également permis la mise à jour de projets de formation et de communication sur des thématiques incluant la robotique, la fabrication additive, les sciences de la mer, les *open-badges*, etc.

En 2019, l'Université de Nantes a remporté un appel à projet national PIC visant à accompagner 100 réfugiés par an. L'année 2020 a permis à l'établissement d'apporter des améliorations à la mise en œuvre du projet en intégrant une approche plus transversale au fonctionnement de l'université. Ce travail d'amélioration continue, qui se poursuit en 2021, a notamment permis aux bénéficiaires de ce dispositif, d'obtenir une exonération des frais d'inscription aux formations FLE.

Sources	<p>** Bilan pédagogique et financier -BPF- retraçant l'activité de dispensateur de formation professionnelle</p> <ol style="list-style-type: none"> heures stagiaires => F-1 Total (a+b+c+d+e) correspondant au nombre total d'heures suivies l'ensemble des stagiaires (salariés, personnes en recherche d'emploi,...) nombre de diplômés en formation continue => ligne F-3-a correspondant au nombre de stagiaires ayant suivi des formations inscrites au répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) valorisation des acquis et de l'expérience : ligne F-3-f correspondant au nombre d'actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) <p>*** Rapport de gestion - direction des affaires financières recettes en millions d'euros (M€)</p>
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Objectif 2 Améliorer la réussite des étudiants

Indicateur 2.1 : Taux de réussite des étudiants en licence en 3 ans

Période	Taux de réussite
Diplômés 2014 (cohorte 2011)	47,8 %
Diplômés 2015 (cohorte 2012)	42,9 %
Diplômés 2016 (cohorte 2013)	45,8 %
Diplômés 2017 (cohorte 2014)	44,2 %
Diplômés 2018 (cohorte 2015)	44,3 %
Diplômés 2019 (cohorte 2016)	43,4 %
Diplômés 2020 (cohorte 2017)	45,3 %
Cible 2021 <i>Contrat MESRI 2017-2021</i>	44 %

Commentaires de l'université

L'Université de Nantes s'est engagée dans un projet de transformation de son premier cycle universitaire en s'appuyant notamment sur la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.

L'objectif du projet est de permettre à tout étudiant inscrit en premier cycle universitaire de mener à bien son projet personnel et professionnel, dans le respect de ses aptitudes et de ses compétences, que ce projet le conduise à une insertion professionnelle directe ou à une poursuite d'études.

Ces objectifs nécessitent avant tout d'accroître la flexibilité des formations de niveau licence, qui doivent non seulement s'adapter aux spécificités de l'étudiant, mais aussi à celles d'un monde environnant dans ses dimensions socio-professionnelles, culturelles, internationales, et que les usages du numérique accélèrent. Dans ce nouvel environnement de formation, le parcours individualisé permet à l'étudiant de 1^{er} cycle un développement de ses compétences dans une trajectoire progressive, grâce à des actions d'accompagnement et de remédiation.

L'Université de Nantes est également fortement impliquée dans un autre projet porté par l'Université d'Angers en partenariat avec les universités de Nantes et du Mans, de l'Onisep, du Rectorat, du CarifOref et de la région des Pays de la Loire. Ce projet doit permettre de renforcer l'ensemble du dispositif bac -3 / bac +3 et de poursuivre les actions d'information à destination des lycéens en amont de leur inscription en vue de mieux accompagner les choix d'orientation (étudiants ambassadeurs, journées portes ouvertes, université à l'essai, partenariats institutionnels tels que le réseau des PsyEN, déploiement de l'outil Bric...).

L'université va continuer de s'appuyer sur les dispositions de la loi ORE pour poursuivre également l'accompagnement des étudiants de L1 dans leur parcours de formation afin de les aider à construire leur projet d'études et professionnel.

L'ensemble de ces dispositifs sont fortement mobilisés durant les années 2020 et 2021. En effet, l'accompagnement des étudiants a été une question majeure durant toute cette période où l'enseignement devait se faire à distance. L'université a d'ailleurs renforcé les dispositifs de tutorat en recrutant plus de 600 étudiants-tuteurs. Cela a été possible par la mobilisation de financements obtenus dans le cadre du projet Hybrid'Une dans un premier temps, puis de crédits exceptionnels mobilisés par l'État.

La spécialisation progressive que l'Université de Nantes a généralisée sur l'ensemble de ses formations, sera amplifiée dans les années à venir. La mise en place de parcours plus variés et le développement de l'individualisation renforcera la prise en compte des projets et des profils des étudiants venant se former à l'université dans le cadre de la formation tout au long de la vie. La mise en place de la réforme de l'accès aux études de santé s'intégrera dans ce dispositif global de personnalisation des parcours avec la mise en place d'option santé dans une dizaine de formations de licence.

Source	MESRI/SIES, Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Mode de calcul	La méthode utilisée tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.

Indicateur 2.2 : Taux de réussite des étudiants en master en 2 ans

Période	Taux de réussite
Diplômés 2014 (cohorte 2012)	46,3 %
Diplômés 2015 (cohorte 2013)	53,9 %
Diplômés 2016 (cohorte 2014)	55,5 %
Diplômés 2017 (cohorte 2015)	56,4 %
Diplômés 2018 (cohorte 2016)	57,2 %
Diplômés 2019 (cohorte 2017)	66,5 %
Diplômés 2020 (cohorte 2018)	58 %
Cible 2021 <i>Contrat MESRI 2017-2021</i>	60 %

Commentaires de l'université

La mise en place de la loi portant adaptation du second cycle de l'enseignement supérieur et de la recherche au système licence master doctorat a eu pour impact principal, la mise en place de la sélection des candidats pour l'accès à la 1^{re} année de Master. Par conséquent, le nombre d'étudiants inscrits en 1^{re} année du 2^e cycle ne poursuivant pas en 2^e année a fortement diminué. À compter de la rentrée de septembre 2020, l'ensemble des formations de master seront entrées dans cette réforme; les dérogations maintenues jusqu'à présent pour des mentions de droit disparaissant pour les étudiants titulaires d'une licence en 2020. Cela permettra de sécuriser leur parcours au sein de la mention et du parcours type pour lequel les étudiants candidateront et ainsi, d'augmenter les taux de réussite *in fine*. L'adoption d'un calendrier homogène sur l'établissement et partagé avec de nombreux établissements a permis d'augmenter le nombre de dossiers déposés et donc le taux de remplissage de nos formations de masters. Ce calendrier est maintenant identique pour la grande majorité des masters pour la partie formation initiale.

Nature des données de base	Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 (hors master enseignement) l'année n/n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 (hors master enseignement) l'année précédente. Les formations prises en compte en master sont le master LMD (hors master enseignement) et le master ingénieur, la maîtrise et la maîtrise IUP, le DEA et le DESS. Les INSPÉ ne sont pas comprises dans l'indicateur.
Source	Données administratives du ministère recueillies via le système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Mode de calcul	Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n/n+1 et en n+1/n+2) ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n/n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1/n+2. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de master à la session n+2.

Indicateur 2.3 : Taux de réussite des étudiants en doctorat

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cible 2021 Contrat MESRI 2017-2021
Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois	50 %	45 %	42 %	40,6 %	46 %	41,3 %	55 %
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	76,4 %	74,8 %	73,5 %	68,8 %	67 %	72,9 %	80 %

Commentaires de l'université

La situation sanitaire liée à la COVID 19 a eu un effet sur le taux de réussite des doctorants. Pour certains, le premier confinement a signifié l'arrêt total des expériences représentant un frein brutal sur la thèse. L'université a sollicité les différents financeurs afin de prolonger les contrats doctoraux des doctorants impactés par la crise.

Le conseil d'administration de l'Université de Nantes a voté le remboursement des frais d'inscription pour les doctorants dont la soutenance s'est déroulée avant le 31 mars 2021. Ceci a permis aux doctorants, pour qui le confinement a freiné la rédaction de la thèse, de finir sereinement la rédaction. L'université a observé une hausse de 123 % du nombre de soutenances entre janvier et mars 2021 par rapport au même trimestre 2020. Enfin, pour faciliter l'organisation des soutenances dans ce contexte sanitaire, la visioconférence a été mise en place très rapidement.

Dans ce contexte, le suivi des doctorants mis en place depuis plusieurs années dans les écoles doctorales a permis aux étudiants de faire le point sur leurs thèses et d'être orientés par leur comité de suivi individuel. Ceci a permis de détecter des situations difficiles et de proposer un accompagnement plus adapté pour des doctorants en difficulté.

Malgré ce contexte, la durée moyenne des soutenances reste stable, autour de 50 mois, toutes écoles doctorales confondues.

Le nombre de soutenances en 2020 n'a que légèrement baissé (- 6 %), 218 soutenances pour une moyenne de 230 soutenances sur les dernières années, avec un pic en 2017 à 250 soutenances.

L'université de Nantes a mis en place le doctorat par validation des acquis, le premier docteur a été diplômé en 2018 et le deuxième a soutenu en janvier 2020. La validation des demandes est examinée très attentivement par l'école doctorale puis par la commission recherche. Depuis 2017, sur 9 dossiers, 2 ont été acceptés.

L'université de Nantes a par ailleurs développé les contrats doctoraux financés sur ressources propres par le renforcement de la recherche partenariale et de la mise en place de filières d'innovations. En 2020 nous avons recensé 42 contrats sur ressources propres, la région étant le financeur majoritaire avec l'équivalent de 10,5 contrats suivi de l'union européenne avec 6 contrats.

L'université, à travers sa direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation, conseille les porteurs de projet sur le contenu de leur dossier. En connaissant les attentes des financeurs, ses chargés de projet spécialisés peuvent aider à renforcer l'argumentaire d'une candidature et contribuent à améliorer leurs chances de succès.

Source

Université de Nantes - direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation

Objectif 3 Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

Indicateur 3.1 : Mobilité internationale des étudiants

	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Cible 2021
Mobilité entrante						
Nombre d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en niveau licence	1971	2211	2224	2209	2099	2350
Nombre d'étudiants inscrits en niveau licence	23510	23065	23407	23589	23888	27900
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en niveau licence	8,38 %	9,59 %	9,50 %	9,36 %	8,79 %	8,42 %
Nombre d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en niveau master (hors master enseignement)	1379	1481	1382	1414	1405	1800
Nombre d'étudiants inscrits en niveau master (hors master enseignement)	12457	12774	11782	11651	11353	14000
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en master (hors master enseignement)	11,07 %	11,59 %	11,73 %	12,14 %	12,38 %	12,86 %
Nombre d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en niveau doctorat	447	459	436	410	411	530
Nombre d'inscrits en niveau doctorat	1268	1239	1121	1100	1157	1240
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en niveau doctorat	35,25 %	37,05 %	38,89 %	37,27 %	35,52 %	42,74 %
Mobilité sortante						
Nombre de diplômés (licence et master) ayant effectué une mobilité sortante pendant leur cursus	565	576	533	574	531	630
Nombre de diplômés (licence et master)	9260	9017	9166	9008	9629	11000
Proportion des diplômés (niveaux licence et master) ayant effectué une mobilité sortante pendant leur cursus (%)	6,10 %	6,38 %	5,81 %	6,37 %	5,51 %	5,73 %

* Sont pris en compte les étudiants diplômés de DUT, licence, licence professionnelle, master et diplôme d'ingénieur (inscriptions principales et simultanées)

Commentaires de l'université

L'année 2020 a été très fortement touchée par la crise sanitaire dès le printemps. Toutes les mobilités étudiantes qui n'avaient pas encore débuté lors du confinement de mars 2020 ont été suspendues (principalement des stages). Toutes les équipes des relations internationales (direction Europe et international -DEI-, composantes, services sociaux) ont accompagné les étudiants qui le nécessitaient dans ces circonstances exceptionnelles (soutien au retour, suivi pédagogique, suivi des étudiants entrants restés à Nantes).

Les mobilités hors Europe ont été annulées pour le 1^{er} semestre 2020-21, seules les mobilités dans l'espace européen ont été autorisées pour le 1^{er} semestre 2020-21.

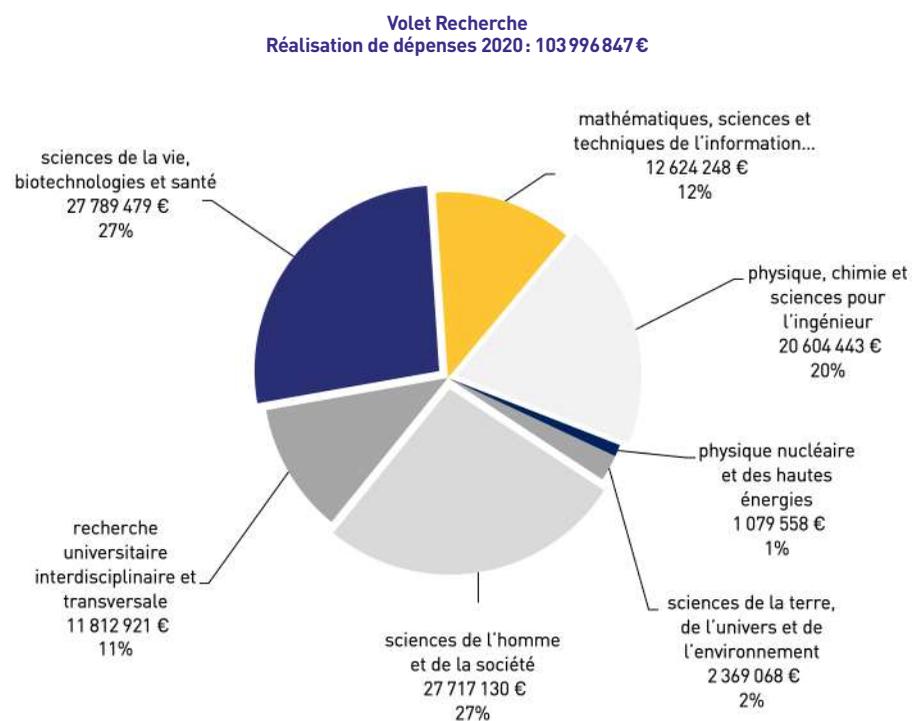
La mobilité du personnel entrant et sortant a également été très fortement touchée par la crise sanitaire. Des dispositifs de soutien aux mobilités des enseignants, via des appels d'offres du conseil universitaire des relations internationales de l'université, le soutien des collectivités territoriales, pour l'accueil de chercheurs étrangers de renom notamment, ont été poursuivis mais peu mobilisés, compte-tenu de la situation sanitaire.

L'université de Nantes a poursuivi son accompagnement des projets européens et internationaux au sein du pôle projets et partenariat de la DEI. Un second poste de chargé de projets européens a intégré la DEI en janvier 2020. Le projet d'université européenne *Euniwell* dans lequel est impliquée l'université de Nantes a été sélectionné en juillet 2020 et a officiellement démarré en novembre 2020.

Enfin, le financement du projet SFRI Triton permettra de renforcer l'attractivité de l'université au niveau master et doctorat.

Récapitulatif des actions en faveur de la Recherche

Actions	Intitulé	Dépenses 2020 - CP (en €)
106	Sciences de la vie, biotechnologies et santé	27 789 479 €
107	Mathématiques, sciences et techniques de l'information...	12 624 248 €
108	Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	20 604 443 €
109	Physique nucléaire et des hautes énergies	1 079 558 €
110	Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	2 369 068 €
111	Sciences de l'homme et de la société	27 717 130 €
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	11 812 921 €
TOTAL		103 996 847 €



Objectif 4 Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

Indicateur 4.1 : Nombre d'articles scientifiques publiés par les chercheurs et enseignants-chercheurs

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Cible 2021 Contrat MESRI 2017-2021
Nombre de publications (toutes disciplines)	2657	2933	2924	3103	2999	2890	3046	3150

Commentaires de l'université

La charte de signature unique des publications des laboratoires dont l'Université de Nantes (UN) est tutelle a été officiellement publiée mi-mars 2020 via une diffusion par email et sur l'intranet.

Le travail de la chargée de bibliométrie et d'enrichissement de l'archive ouverte HAL, recrutée en 2019 par l'UN et dont la mission est partagée avec Centrale Nantes, a permis de travailler sur une meilleure affiliation des publications de l'université à l'établissement, grâce à un nettoyage des structures réalisé dans Scopus et dans WoS. Cependant, le retrait de Centrale Nantes du projet NExT en octobre 2019 a eu un impact sur d'autres volets initialement prévus pour 2020.

Le contrat de la chargée de bibliométrie a pu se poursuivre jusqu'en décembre 2020 mais la mise en pause du projet NExT et de ses financements, ne permet pas de le prolonger. L'éventuelle reprise de ces activités en 2021 reste fortement soumise à l'acceptation par l'État du projet NExT2.

De même, la suspension des crédits NExT disponibles a contraint l'UN à se désabonner temporairement de Scopus, et par conséquent, à mettre en pause ses activités de pilotage en lien avec cet outil bibliométrique.

Unité de mesure	Nombre de publications
Champ de la mesure	Nombre de publications scientifiques produites par les enseignants-chercheurs et chercheurs des unités de recherche dont l'UN est tutelle par année civile et référencées en tant qu'« articles dans des revues internationales ou nationales avec comité de lecture répertoriées (ACL) » par la base de référence bibliométrique Web Of Science (WoS).
Source	HCERES > Observatoire des Sciences et Techniques (OST) IPERU L'OST IPERU a actualisé en 2019, de manière rétroactive, les données sur les publications, en intégrant les publications relatives au CHU.

Objectif 5 Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

Indicateur 5.1 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cible 2021 Contrat MESRI 2017-2021
Contrats et prestations de recherche	4 822 K€	15 864 K€	9 930 K€	16 810 K€	14 756 K€	11 395 K€	12 500 K€

Commentaires de l'université

Les ressources propres de l'Université de Nantes (UN) issues des subventions pour projets de recherche et de la valorisation de la recherche (prestations et retours sur brevet) ont diminué près de 25% en 2020 :

- Contrats de valorisation : 2,01 M€ (-39% par rapport à 2019),
- Investissements d'avenir : 4,15 M€ (-35% par rapport à 2019),
- ANR (hors investissement d'avenir) : 4,96 M€ (-1,6% par rapport à 2019).

La baisse des financements issus du PIA est liée au fait que 2020 aura été une «année blanche» pour les versements de fonds aux 2 Labex coordonnés par l'UN (IGO et IRON). Pour autant, ces 2 projets ont obtenu leur re-labellisation pour une période de 5 ans et recevront respectivement 2,20 M€ et 1,78 M€ pour la période 2020-2024 (1^{er} versement effectif en 2021). Par ailleurs, les crédits dédiés à l'I-Site NEXt sont toujours en attente d'un redémarrage du projet, attendu à l'été 2021 (vote des statuts de l'université-cible).

Les financements issus de l'ANR sont relativement stables. 22 projets ont été sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets générique de l'ANR (AAPG2020), contre 20 pour l'AAPG2019.

Parmi tous les projets de recherche subventionnés en 2020, on peut noter par exemple :

- MAKAIR sur la conception d'un respirateur artificiel pour la réanimation des malades atteints du Covid19 (300 K€ de l'agence d'innovation de défense)
- COV2-eTARGET, KIT-COVID et COVARDS, sélectionnés dans le cadre de l'AAP Flash Covid19 de l'ANR (seul Kit-COVID est géré par l'UN à hauteur de 115 K€, les autres projets étant portés par l'Inserm et le CHU de Nantes)
- 2 projets PSPC : ToFoo sur l'authentification des produits issus de l'agriculture biologique (1,04 M€) et PolyCor sur le développement d'une thérapie contre le virus du Covid 19 (612 K€)
- TRITON, projet de l'établissement sélectionné dans le cadre de l'AAP PIA «Structuration de la formation par la recherche» (12 M€ sur 8 ans)
- Alby4 : projet de formation doctorale sélectionné dans le cadre du plan national pour l'intelligence artificielle (900 K€)
- Birdie : projet collaboratif européen sur les technologies de *bioprinting* pour la transplantation (950 K€)

Les actions mises en place en 2020 pour accompagner le développement de la recherche sur projets comprennent :

- L'internalisation, suite à l'arrêt de l'UBL, du service d'appui aux projets européens (CAP Europe Nantes). L'intégration des 6 agents a été l'occasion de redéfinir les priorités d'intervention (plus de veille ciblée et d'accompagnement moyen terme).
- Le démarrage en juillet 2020 de l'accompagnement renforcé «Stratégie Europe» de 8 unités de recherche pour l'accès aux financements européens. Ces stratégies ciblent le moyen terme et les effets en termes d'obtention de nouveaux financements devraient apparaître à 1 ou 2 ans.
- Le renforcement (+0,5 ETP) de l'accompagnement pour l'appel à projets générique de l'ANR depuis septembre 2020. Cette mesure aura un impact sur les résultats de l'AAPG2021 (juillet 2021).
- La mise en place de webinaires sur un plus grand nombre d'appels à projets qui s'avère un bon moyen de diffusion et d'accompagnement des porteurs de projets
- L'animation de 2 sessions de la formation «répondre à un appel à projets» (février 2020 en présentiel ; juillet 2020 en distanciel) ayant touché une trentaine de participants.

Sur l'activité d'innovation, au 1^{er} janvier 2020, la DRPI a pris le pilotage du PEPITE des Pays de la Loire et repris 4 agents de l'UBL sur sa mission entrepreneurial. Cette année a fait l'objet d'une restructuration de la gouvernance, mais également la réflexion et l'écriture d'une feuille de route pour 2021.

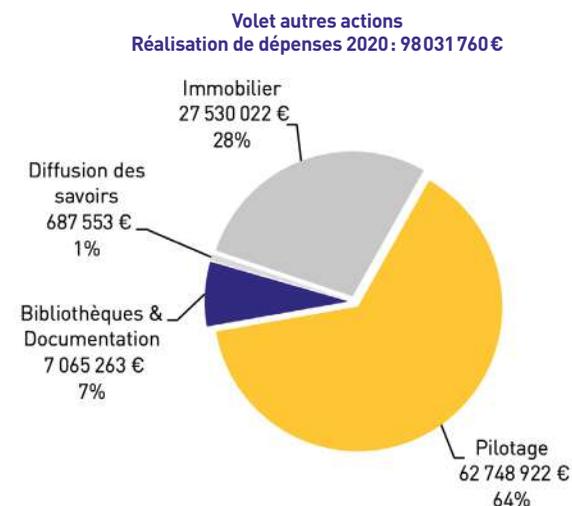
Le programme Fil'Innov a poursuivi ses actions de promotion des compétences et la mise en relation des entreprises avec les unités de recherche. À noter que la situation sanitaire n'a pas permis de déployer les événements prévus par le plan d'actions défini en début d'année. L'accent a été mis sur la conception d'un nouveau format de sensibilisation à la valorisation de la recherche TANGRAM afin de déployer cette action sur 2021 dans le but d'accroître le nombre d'enseignant-chercheur «valorisateur».

Un travail a été réalisé sur la définition de l'offre globale innovation, ainsi que l'amorçage d'un réseau des référents entreprises sur les composantes.

Champ de la mesure	Ressources financières comptabilisées : ANR investissements d'avenir (74411) ANR hors investissement d'avenir (74412) Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751)
Source	Données fournies par l'établissement au MESRI dans le rapport annuel de performances

Récapitulatif des autres actions - hors recherche et formation

Actions	Intitulé	Dépenses 2020 - CP (en €)
105	Bibliothèques & Documentation	7 065 263 €
113	Diffusion des savoirs	687 553 €
114	Immobilier	27 530 022 €
115	Pilotage	62 748 922 €
TOTAL		98 031 760 €



Objectif 6 Améliorer l'efficacité des opérateurs

Indicateur 6.1 : Durée moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cible 2021 Contrat MESRI 2017-2021
Durée moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées	60,07 heures / semaine	60,36 heures / semaine	60,36 heures / semaine	59,07 heures / semaine	59,07 heures / semaine	57,21 heures / semaine	61 heures / semaine
							+1,5%

Commentaires de l'université

L'année 2020 a bien entendu été marquée profondément par la crise sanitaire, dont la première conséquence pour les bibliothèques universitaires (BU) a été une réduction drastique des périodes d'ouverture et des horaires : fermeture complète pendant le premier confinement, ouverture sur horaires réduits exclusivement pour des services de type *click-and-collect* (du 11 mai à fin août), ouverture à demi-jauge et avec des horaires plus restreints à partir de septembre avec des variations d'amplitude en fonction de la période (reconfinement, couvre-feu). Le service NoctamBU a été particulièrement affecté par le contexte, puisqu'il n'a pu être ouvert au mieux que jusqu'à 19h (au lieu de 23h30 en temps ordinaire).

En BU Droit, la crise sanitaire n'a pas permis de tirer réellement profit des réaménagements du rez-de-chaussée ; de même, le dispositif de tiers lieu n'a pas pu démarrer comme prévu.

En revanche, les travaux de réhabilitation de la BU Lettres ont été engagés, bien qu'avec un léger retard. Ils devraient arriver à leur terme au 1^{er} semestre 2023.

Dans le contexte de la crise, auquel s'est ajouté un intérim de direction de mars à août, la réflexion sur les horaires d'ouverture des BU sur le campus Tertre/Censive s'est interrompue. Elle sera reprise, à la faveur de l'arrivée d'un nouveau directeur en septembre 2020, dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur de la documentation qui sera rédigé en 2021.

Enfin, les travaux d'implantation de bureaux et d'un tiers lieu au rez-de-chaussée de la BU Sciences ont subi des retards successifs en 2020 et ne débiteront finalement qu'au printemps 2021.

Globalement, les événements survenus en 2020 ont eu pour conséquence directe de réduire notablement la durée moyenne hebdomadaire d'ouverture des BU.

Champ de la mesure

Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants :

- ouvertes au moins 45 heures par semaine
- dotées de plus de 100 places assises.

Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Source

Université de Nantes – Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens

Indicateur 6.2 : Évolution des ressources propres

Source tableau 3 recettes encaissées par origine (en millions d'euros)	2017	2018	2019	2020	Cible 2021 Contrat MESRI 2017-2021
Droits d'inscription	4,5	5,9	7,6 dont 2,5 M€ CVEC	5,3	7,0
Formation continue, diplômes propres et VAE	12,8	12,7	11,6	8,9	13,0
Taxe d'apprentissage	6,7	2,2	2,5	1,8	2,5
Contrats et prestations de recherche hors ANR	2,0	-	-	-	12,5
Valorisation	1,0	2,8	3,3	2,3	
ANR investissements d'avenir	2,9	10,6	6,4	4,2	
ANR hors investissements d'avenir	4,0	3,3	5,0	5	45,0
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	15,1	10,3	9,9	6,9	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	4,8	2,5	6,1	4	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	37,3	23,6	20,6	20,6	7,5
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	-	-	0,3	0,1	
Autres recettes	5,0	7,2	8,2	7,4 dont 2,4 M€ CVEC	
TOTAL	96,0	81,1	81,5	66,5	87,5

Commentaires de l'université

Les ressources propres 2020 : 66,5 M€, sont en forte baisse, en comparaison avec celles de 2018 et 2019 de plus de 81 M€. Le poids relatif des ressources hors subvention pour charge de service public (21 %) baisse ainsi de 4 points par rapport à 2019.

Les subventions d'exploitation et financement des actifs ont fortement baissé : -5,1 M€ dont -4 M€ s'expliquent par le versement en 2019 de la subvention ANR relative au projet I-Site NEXt.

Les recettes encaissées relatives aux formations payantes diminuent de 2,7 M€ par rapport à 2019 et s'élèvent à 8,9 M€. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des recettes de formation continue en raison de la crise sanitaire et par la baisse des recettes de formations par apprentissage consécutive à la 1^{re} année de mise en place de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage et le décalage de la perception des encaissements.

Les « autres recettes » s'élèvent quant à elles à 7,4 M€ soit une baisse d'1,1 M€ par rapport à 2019 alors qu'elles incluent en 2020 la CVEC à hauteur de 2,4 M€. Cette situation s'explique notamment par la forte baisse des recettes de l'Université Permanente (-1,1 M€) durement touchée par la crise sanitaire et dans une moindre mesure par la baisse des recettes liées au dispositif Erasmus, consécutive là encore à la crise sanitaire.

Enfin, les droits d'inscription (hors CVEC) s'élèvent à 5,3 M€ en 2020 contre 5,1 M€ en 2019. Ils représentent 8 % des ressources propres de l'établissement contre 6 % en 2019.

Source

Données fournies par l'Université au MESRI dans le rapport annuel de performances
Source tableau 3 recettes encaissées par origine en millions d'euros

Indicateur 6.3 : Taux d'occupation des locaux

	Situation 2020				Taux d'occupation attendu en 2021 Contrat MESRI 2017-2021
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réelle*	
Amphithéâtres	45 228	75	21 584 m ²	82 %	86 %
Salles banalisées	442 994	882	70 434 m ²	68 %	60 %
TOTAL	-	-	-	67 %	65 %

Taux d'occupation des locaux*	2016	2017	2018	2019	2020	Cible 2021 Contrat MESRI 2017-2021
Amphithéâtres	86 %	88,6 %	93 %	93 %	82 %	86 %
Salles banalisées	54 %	54,7 %	56,2 %	60 %	68 %	60 %
TOTAL	62 %	62 %	67 %	67 %	71 %	65 %

*Compte-tenu du contexte sanitaire (COVID-19), le taux d'occupation a été calculé en retirant les heures d'enseignement à partir du 16 mars 2020, date du 1^{er} confinement. Il ne constitue pas un indicateur fiable cette année, représentatif de la situation de l'université.

Commentaires de l'université

En 2020, avec plus de 368 688 m² SUB (Surface Utile Brute) et 131 bâtiments, les efforts se sont poursuivis pour rationaliser les surfaces.

Le regroupement des formations sur le site Heinlex (Polytech, UFR Sciences et Techniques et IUT de Saint-Nazaire sur le site d'Heinlex) à Saint Nazaire a bien débuté en 2020, libérant le site de Gavy à l'horizon 2025.

En revanche, l'instruction du projet de libération du site Joffre à Nantes en transférant le département INFO sur le site de la Lombarderie et le département GEA dans le bâtiment FO du site Recteur-Schmitt (bâtiment qui a été libéré dans le cadre du projet Nouveau Tertre) a pris du retard.

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Source	Université de Nantes - calculs réalisés à partir des données provenant de CELCAT, année universitaire 2018-2019
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leur surface respective. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante : $T = \frac{U/S}{H}$</p> <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p>

Indicateur 6.4 : Taux d'accès à la formation professionnelle tout au long de vie des enseignants-chercheurs (EC) et enseignants (E)

	Année	Effectifs EC-E	Effectifs EC-E ayant suivi au moins une formation	Taux
Taux d'accès des EC-E à, au moins une formation sur l'année civile (hors domaine de la pédagogie)	2016	2145	239	11 %
	2017	2188	230	11 %
	2018	2188	302	13,8 %
	2019	2188	240	11 %
	2020	2225	209	9 %
Cible 2021 Contrat MESRI 2017-2021				20 %
			Nombre de personnels EC-E ayant suivi au moins une formation dans le domaine de la pédagogie	
Taux d'accès des EC-E à, au moins une formation sur l'année civile dans le domaine de la pédagogie (innovation pédagogique, numérique)	2016	2145	86	4 %
	2017	2188	150	6,8 %
	2018	2188	236	10,8 %
	2019	2188	284	13 %
	2020	2225	290	13 %
Cible 2021 Contrat MESRI 2017-2021				15 %

Commentaires de l'université

Le centre de développement pédagogique (CDP) s'est mobilisé, tout au long de l'année 2020, pour accompagner les enseignants et les équipes pédagogiques dans l'adaptation des modalités d'enseignement en période de crise sanitaire. Dès la première période de confinement, des sessions de webinaires ont été proposées. 50 sessions ont été organisées, entre mars et juin 2021, avec plus de 450 participations, témoignant du fort intérêt du personnel de l'université.

L'action du CDP s'est prolongée au cours du second confinement à travers des accompagnements sur mesure, en individuel ou en collectif, à l'attention de plus de 70 personnels. Cette mobilisation du CDP a permis de maintenir, en 2020, le taux de formation des personnels enseignants-chercheurs dans le domaine de la pédagogie.

Dans les autres domaines de formation le taux de formation a baissé de deux points, en 2020, sous l'effet d'une moindre disponibilité des personnels enseignants pour participer aux formations organisées à distance par le pôle gestion et développement des compétences et le report de certains dispositifs tels que « English as a medium of instruction –EMI ».

Source

Système d'information de l'établissement (notamment du logiciel d'aide à la gestion des actions de formation des personnels, LAGAF), DRHDS pôle GDC, Centre de développement pédagogique
Bilan social

Indicateur 6.5 : Taux d'accès à la formation professionnelle tout au long de vie des personnels bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé (BIATSS)

	Année	Effectifs BIATSS	Effectifs BIATSS ayant suivi au moins une formation	Taux
Part des effectifs BIATSS ayant bénéficié d'au moins une formation sur l'année civile	2016	1655	1079	65 %
	2017	1621	1128	70 %
	2018	1774	1237	70 %
	2019	1774	1247	70 %
	2020	1842	1006	55 %
	Cible 2021 Contrat MESRI 2017-2021			75 %

Commentaires de l'université

Le pôle gestion et développement des compétences (PGDC) de la direction des ressources humaines et du dialogue social (DRHDS) s'est mobilisé tout au long de l'année 2020 pour maintenir le plan de formation des personnels, en réalisant, à distance, une grande partie des formations prévues. Le passage en distanciel n'a cependant pas été rendu possible dans certains domaines tel que l'hygiène et sécurité pour lesquelles des dispositifs de formation de grande ampleur ont dû être annulés (ex : formations des sauveteurs secouristes au travail (SST) ou des équipiers de première intervention - maniement d'extincteur). Par ailleurs, suite à la modification des épreuves des concours, les préparations aux épreuves orales de certains concours n'ont pas eu lieu.

De manière générale, pour l'ensemble des dispositifs maintenus en distanciel, les taux de participation ont baissé du fait d'une moindre disponibilité des agents et de problématiques d'équipement numérique, notamment lors du premier confinement.

Pour garantir la tenue en distanciel des formations, les personnels du PGDC ont dû, avec l'appui du centre de développement pédagogique (CDP) et du service de production et d'innovation numérique (SPIN) de la DSIN, acquérir rapidement de nouvelles compétences et accompagner les formateurs internes occasionnels de l'établissement dans ces transformations. Grâce à cette mobilisation, le taux de départ en formation des personnels BIATSS a été maintenu à 55%.

Source

Système d'information de l'établissement (notamment LAGAF) DRHDS et pôle GDC

Programme n°231 : Vie étudiante

Récapitulatif des actions

Actions	Intitulé	Dépenses 2020 - CP (en €)
201	Aides directes	1 370 292 €
202	Aides indirectes	1 49 924 €
203	Santé des étudiants	4 208 086 €
TOTAL		5 728 302 €

Récapitulatif des objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF 1	Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales
INDICATEUR 1.1	Taux de réussite des étudiants boursiers
OBJECTIF 2	Développer la prévention dans le domaine de la santé
INDICATEUR 2.1	Taux de suivi individuel des étudiants par le SUMPPS

OBJECTIF ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Objectif 1 Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales.

Indicateur 1.1 : Taux de réussite des étudiants boursiers

	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Taux de réussite des boursiers en Licence 3	84,6 %	83,2 %	84,2 %	83,6 %	89,1 %	85,3 %	87 %
Taux de réussite des non-boursiers en Licence 3	79,5 %	80,0 %	80,4 %	80,7 %	80,7 %	80,2 %	80,5 %
Taux de réussite des boursiers en Master 2	89,2 %	84,1 %	83,1 %	86,6 %	84,4 %	91,3 %	86,8 %
Taux de réussite des non-boursiers en Master 2	78,1 %	81,4 %	79,5 %	80,9 %	82,7 %	82,5 %	81,2 %

Objectif 2 Développer la prévention dans le domaine de la santé

Indicateur 2.1 : Taux de suivi individuel des étudiants par le service de santé des étudiants

	Effectifs étudiants	Nombre d'étudiants en visite au Service de santé des étudiants	Taux de suivi individuel des étudiants par le Service de santé des étudiants
2013-14	34 158	5 765	16,88%
2014-15	36 140	6 893	19,07%
2015-16	37 233	6 564	17,63%
2016-17	37 078	6 993	18,86%
2017-18	36 507	7 008	19,20%
2018-19	37 140	7 551	20,33%
2019-20*	40 720	6 644	16,31%

* Le changement de logiciel en septembre 2019 ne nous permet plus de distinguer le nombre d'étudiants de l'Université de Nantes des étudiants des écoles partenaires car le logiciel n'est pas interfacé avec la base spécifique de scolarité en propre de l'Université de Nantes.

Commentaires de l'université

Afin d'améliorer les taux de réussite des étudiants en licence, l'Université de Nantes s'appuiera notamment sur un renforcement de son dispositif bac -3 / bac +3. Plus précisément, l'université poursuivra ses actions d'information à destination des lycéens en amont de leur inscription en vue de mieux accompagner les choix d'orientation (étudiants ambassadeurs, journées portes ouvertes, université à l'essai, partenariats institutionnels tels que le réseau des conseillers d'orientation professionnelle, dispositif Bric...).

À compter de l'année universitaire 2017-2018, des modalités spécifiques ont été mises en place pour favoriser la réussite des étudiants en dispense d'assiduité. Toutes les formations doivent prévoir des modalités de contrôle de connaissances spécifiques pour ce public, et un contrat pédagogique est proposé à l'étudiant en dispense d'assiduité.

Le déploiement des contrats pédagogiques et des directions des études prévus dans la loi ORE se poursuivra pour les étudiants de licence. Après une focalisation sur les étudiants inscrits dans les parcours aménagés, le dispositif concernera tous les étudiants de L1 et progressivement des autres années de licence permettant de mettre en place un suivi de cohorte. L'accompagnement à la réussite des publics de licence issus de bacs professionnels, de bacs technologiques et des étudiants boursiers fait l'objet d'un soutien de la commission européenne au travers du fonds social européen, ce qui permet de compléter les dispositifs existants en les ciblant sur ces populations d'étudiants ne maîtrisant pas, bien souvent, les codes de l'enseignement supérieur.

Pour augmenter la réussite globale des étudiants, l'Université de Nantes poursuivra le travail d'identification et d'analyse de la population d'étudiants non diplômés sur l'année universitaire, afin de réduire le taux d'échec au diplôme des étudiants boursiers ou non boursiers.

Commentaires de l'université

La pandémie de SRAS Cov-2 apparue en fin d'année 2019, a profondément bouleversé l'organisation des structures universitaires, comme celle de toutes les institutions en France et dans le monde.

Les interactions sociales ont été réduites à leur strict nécessaire et l'organisation du travail et de l'apprentissage se sont vues profondément modifiées. Le recours au travail à distance et à l'enseignement à distance a été rendu obligatoire à quelques exceptions près. Il en a été de même pour les services de santé universitaires, qui ont dû s'adapter, bien que la relation soignants/patients soit essentielle.

La rentrée universitaire en septembre 2019, se présentait sous de très bons auspices au vu de la qualité des projets que nous mettions en place au début de cette année 2019.

Dès la mi-décembre les signaux venant de l'étranger et plus particulièrement de la Chine, ont inquiété à juste titre les responsables politiques et sanitaires de notre pays.

Dès le début de l'année 2020, les choses se sont accélérées, et devant l'explosion du nombre de cas en Europe et dans le monde, le confinement total du pays a été décidé. Les universités en particulier ont été fermées. Les enseignements sont passés sur le mode cours à distance, et de nombreux étudiants sont retournés dans leur famille.

Le service de santé de l'université a été dans l'obligation de s'adapter, pour tenir compte du contexte ainsi que des dispositions mises en œuvre par l'État.

Après une période transitoire de consultations uniquement de médecine et devant le très faible nombre de demandes, le service a fermé ses portes.

Pendant cette longue période, nous avons continué à assurer nos missions, mais en mettant en œuvre la télé-consultation pour les médecins, et les télé-entretiens pour les infirmières psychologues et assistantes sociales.

Nous avons fonctionné ainsi pour permettre de pérenniser nos missions et d'apporter à tous les étudiants les services et assistances nécessaires.

Des dispositifs en ligne ont permis aux étudiants de nous contacter à tout moment par e-mail à tout moment et pour tout motif concernant la santé, la prévention et l'aide sociale ou psychologique.

Cela a fonctionné ainsi jusqu'aux vacances universitaires début juillet.

Date de la mesure	Diplômés en n-1
Champ de la mesure	Étudiants boursiers et non boursiers inscrits à un diplôme de licence ou de master
Nature des données de base	<p>Pour chaque année universitaire et pour chaque diplôme (licence, master), les données suivantes sont utilisées pour calculer le taux de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> le nombre d'étudiants boursiers diplômés le nombre d'étudiants boursiers non diplômés le nombre d'étudiants non boursiers diplômés le nombre d'étudiants non boursiers non diplômés <p>La population de base est constituée des étudiants inscrits en inscriptions principales en année terminale du cursus (licence 3 et master 2) Le diplôme de licence englobe la licence générale et la licence professionnelle.</p>
Source	Geode – BO XI
Mode de calcul	Un taux de réussite est calculé pour chaque population d'étudiants (boursiers et non boursiers). Le taux de réussite, exprimé en pourcentage, est le rapport entre le nombre d'étudiants diplômés et le nombre d'étudiants inscrits, multiplié par 100.



Conception et réalisation graphique

Direction de la communication

Impression

Impression avec papiers issus de forêts
gérées durablement et encres végétales

Crédits photos

© Franck Toms pour l'Université de Nantes,
et © CLACK - Alice Grégoire

Remerciements

Remerciements à toutes celles et tous ceux
qui ont permis la réalisation de cette édition.

UNIVERSITÉ DE NANTES

1 quai de Tourville
BP 13 522
44 035 Nantes CEDEX 1
Tél. 02 40 99 83 83





UNIVERSITÉ DE NANTES